

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

DANS CE NUMERO

LIBRARY

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1-5 A)

Une contestable rupture

- LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL (P. 6-11)

Le cheminement de la politique industrielle commune

Bilan de l'année communautaire 1970-1971 :

I - L'adhésion britannique

- EUROFLASH (P. 12-59)

Sommaire Analytique, P. 12

Index Alphabétique, P. 54

N° 625 - 31 Août 1971

LI

~~BY~~

~~EF~~

~~AL~~

~~EK~~

~~ES~~

MO

1v. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

MUNDI-PARIS
Tél. : 704.53.20 Télex : 27 989
CCP PARIS 3235-50

DIRECTEUR	Paul WINKLER
Directeur Adjoint	Charles RONSAC
RÉDACTEUR EN CHEF	André GIRAUD
Service Informations	} Guy de SAINT CHAMAS Alain-Yves BUAT
Service Études et Documentation	
Institutions Européennes	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cypès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire.....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

LA LETTRE DE LA SEMAINE

Les décisions prises le 15 août dernier par le Président Nixon ont généralement été interprétées comme s'inscrivant dans le contexte de ce que l'on appelle la crise du dollar. Selon cette interprétation, en effet, elles auraient été commandées par une saine prise de conscience de la nécessité d'enrayer la détérioration de la balance des paiements et la diminution des réserves d'or. En réalité, il semble que les choses soient beaucoup plus complexes. Certes, les mesures adoptées à Washington ont de fortes implications monétaires; mais leur premier objectif, dans l'esprit du Président, est d'ordre économique, et l'une des phrases-clés de son discours à la nation est, sans aucun doute, la suivante : "La série de décisions que j'ai arrêtées - sur le front du travail, sur le front de l'inflation et sur le front monétaire - constitue, dans son ensemble, la politique économique la plus neuve que la nation ait instituée depuis quarante ans".

De fait, cet ensemble marque une nette rupture avec les principes économiques dont s'étaient inspirées toutes les Administrations qui se sont succédées à Washington depuis 1932, en dépit de la fidélité dont il témoigne à l'égard du dogme de l'intangibilité de la valeur-or de la devise nationale. Pour Roosevelt, Truman, Eisenhower, Kennedy et Johnson, il fallait que le monde occidental parvienne à une pleine économie de marché, et que les Etats-Unis se plient comme les autres pays à la règle du jeu. En agissant dans ce sens, ces hommes n'entendaient évidemment pas - on ne sait par quel masochisme - pénaliser l'économie de leur pays. Ils croyaient profondément aux vertus du "challenge", du défi. Pour eux, chaque nation, y compris la plus puissante, devait obligatoirement, en s'insérant dans le circuit des échanges mondiaux, s'exposer au libre jeu de la concurrence, sans protections indues ni doping déloyal, et cela pour le plus grand bien de toutes.

C'est en fonction de cette doctrine que furent organisées, sous l'impulsion de Washington, les négociations tarifaires Dillon, puis les négociations Kennedy, qui soumettaient l'économie américaine à la pression grandissante de la concurrence étrangère mais qui, en même temps, ouvraient des horizons élargis à ses exportations. Et c'est déjà à partir de la même philosophie économique qu'avaient été conçus les accords de Bretton Woods prévoyant l'établissement de taux de change stables qui puissent servir d'assise solide à une expansion équilibrée du commerce international. Les statuts du Fonds Monétaire International, créé pour être le support institutionnel des accords de Bretton Woods, fixent en effet comme l'une de ses principales tâches : "de promouvoir la stabilité monétaire de manière à maintenir des échanges ordonnés entre ses membres et à empêcher toute course à la dévaluation ("to avoid competitive exchange depreciation")". Voilà qui traduit clairement la vision d'un monde dans lequel le commerce va en s'intensifiant parce que les entraves à la libre circulation des marchandises disparaissent progressivement et parce que la valeur des devises servant à leur règlement reste constante, si bien qu'aucune manipulation monétaire ne peut venir annuler les effets bénéfiques du désarmement douanier.

Que ces principes puissent être à l'origine de situations difficiles dans certains pays, ou dans certains secteurs économiques plus lents que les autres à s'adapter à une concurrence renforcée, on ne peut que le reconnaître. Cela étant, sous l'effet du "challenge", chaque nation, chaque secteur doit finir par découvrir les moyens de son adaptation - tout retour au protectionnisme, sous quelque forme que ce soit, étant bien entendu exclu par définition.

Il est donc clair qu'aucun des cinq prédécesseurs du Président Nixon à la Maison Blanche n'aurait pu prononcer l'allocution du 15 août dernier. Les critiques qui y sont formulées soit contre les autres nations, soit contre les "spéculateurs internationaux", montrent à l'évidence que Nixon refuse de faire porter aux Etats-Unis la responsabilité du déficit de leur balance des paiements et de la détérioration de leur balance commerciale - au lieu d'admettre que son pays s'est peu à peu laissé entraîner à des engagements politiques, économiques et militaires dont la somme est finalement devenue vertigineuse. Mais qui, alors, est responsable ?

A en croire le Président, il faut tout d'abord incriminer les "taux de change injustes" - les taux de change de l'étranger, bien sûr. Ce qui signifie que les monnaies d'un certain nombre de pays doivent être réévaluées, de manière que ces pays aient eux-mêmes une balance commerciale moins favorable avec les Etats-Unis. Il faut incriminer ensuite l'égoïsme des autres nations. "Maintenant que celles-ci sont économiquement fortes, le temps est venu qu'elles assument leur juste part de la charge qu'entraîne la défense de la liberté à travers le monde. Le temps est venu d'un redressement des taux de change pour que les principales nations se trouvent placées sur le même pied de concurrence". La méthode des manipulations monétaires, ainsi élevée au rang des correctifs légitimes des déséquilibres économiques, risque donc de se généraliser au lieu de constituer, comme par le passé, le recours ultime et quasi-honteux d'un pays aux abois.

Quant aux "spéculateurs internationaux" fustigés dans le discours du 15 août, ils ont bon dos : leur mise en accusation est de tradition en période difficile. Cette fois-ci, il leur est fait grief d'avoir "attaqué le dollar". Qu'en est-il exactement ? Des ventes massives de dollars contre marks, juste avant la décision prise par la République Fédérale de laisser flotter sa devise, ont indubitablement contribué - directement et indirectement - à la réduction du stock d'or américain en deçà du niveau considéré comme critique. Elles sont donc cause pour une part de la précipitation avec laquelle Washington a dû annoncer des mesures qui, déjà en cours de préparation, ne devaient être rendues publiques qu'à l'automne. Mais quelle avait été la cause de ce mouvement d'achats brutal ? Rien de moins que des informations fort précises relatives à des interventions de l'Administration de Washington sur les autorités allemandes en vue de pousser celles-ci à une réévaluation de nature à aider la balance américaine. Or, dès lors qu'une monnaie semble promise à la réévaluation, n'est-il pas du devoir de tout bon directeur financier de société de chercher à s'en procurer, sans pour autant être qualifié de "spéculateur" ? Ainsi, par une singulière ironie, cette spéculation contre le dollar dont se plaint Nixon a été déclenchée par sa propre Administration.

*

* *

Cela dit, et quelque jugement que l'on puisse porter sur la qualité des arguments avancés par le Président Nixon pour justifier sa nouvelle politique économique, il faut tout de même s'interroger sur le contenu de cette politique et les conséquences qu'elle doit avoir.

En ce qui concerne l'aspect monétaire des décisions du 15 août, la suspension provisoire de la convertibilité externe du \$ en or s'explique par la crainte de voir les Banques Centrales étrangères obligées, sous la pression de leur opinion nationale, de renoncer à la pratique consistant à ne pas demander la conversion en or de leurs balances dollars. Il est clair en effet que l'on assistait à un début de panique sur un certain nombre de places et qu'en l'absence de toute disposition préventive, les réserves de Fort Knox couraient le risque d'être volatilisées. Or, selon l'Administration américaine, ces réserves, inférieures actuellement à \$ 10 milliards (contre \$ 26 milliards au lendemain de la guerre), ne peuvent être réduites davantage (sous peine de compromettre la sécurité militaire et politique du pays (surtout dans la perspective d'une ouverture accentuée vers l'URSS et la Chine, avec lesquelles le solde des échanges devra évidemment se régler en or.

Mais, à l'exception de cet embargo sur l'or, les décisions Nixon ne laissent guère apparaître de changement dans la manière dont les Américains considèrent les problèmes monétaires internationaux. Les fluctuations des cours du dollar à l'étranger restent pour eux, du strict point de vue monétaire, des phénomènes négligeables ne concernant que les pays qui en sont le théâtre : ils ne voient aucun inconvénient, au contraire, à ce que les parités par rapport au dollar se trouvent modifiées. Ce qui compte aux yeux de l'Administration Nixon, c'est que la valeur-or du dollar reste fixée, comme par le passé, à \$ 35 l'once. Cela a encore été confirmé tout récemment par le refus de prendre en considération la proposition de revalorisation du prix de l'or lancée par le Directeur Général du FMI, Pierre-Paul Schweitzer. C'est donc à tort que l'on a cru pouvoir, ici et là, donner pour acquise une dévaluation de dollar : une telle manipulation supposerait une nouvelle définition de la valeur-or du dollar, exactement comme la livre, le franc français ou le deutsche mark ont reçu une nouvelle définition-or lorsqu'ils ont été dévalués ou réévalués. Finalement, on a peine à voir dans les propos du Président ne serait-ce que l'amorce de ces "réformes nécessaires pour mettre rapidement sur pied un nouveau système monétaire international".

Du point de vue économique, les décisions adoptées doivent, pour être bien comprises, être replacées dans un contexte général qui se caractérise essentiellement par la persistance d'une tendance inflationniste. Cette tendance se manifeste d'une triple manière : (a) par la hausse des prix - l'indice du coût de la vie, après avoir monté en moyenne de 1 % seulement par an de 1960 à 1964 (époque de l'accélération des opérations au Vietnam) a connu ensuite une ascension constante (6% en 1970), en dépit des efforts poursuivis pour freiner le mouvement; (b) par l'accroissement excessif du volume de la circulation monétaire : en moyenne environ 6 % par an entre 1967 et 1971 alors que, pendant la même période, l'accroissement du Produit National Brut n'a été que de 2 % en moyenne par an ; (c) par le déficit budgétaire : \$ 12,4 milliards en 1968, 23,3 milliards en 1969, 14 milliards en 1970 et 16,6 milliards pour le premier semestre 1971.

Cette inflation est d'autant plus préoccupante qu'elle pèse, bien entendu, lourdement sur la balance commerciale. Après avoir été positive de plus de \$ 5 milliards par an en moyenne jusqu'à l'année 1967, cette balance ne l'a plus été que de 0,6 milliard en 1968 et 1969, et après une reprise imprévue en 1970 (+ \$ 2,7 milliards), on pense qu'elle sera déficitaire d'environ \$ 2 milliards pour 1971. Evidemment cette détérioration contribue à un déficit de balance des paiements qui prend des dimensions intolérables. Cela étant, la nouvelle politique vise à équilibrer le fonctionnement de l'économie et à en stimuler brutalement l'expansion grâce à une réduction de \$ 4,7 milliards du déficit budgétaire pour l'exercice 1971-72; à l'application immédiate des déductions fiscales prévues en faveur de la consommation; à une détaxation de 10 % des investissements industriels sur le marché intérieur; au blocage des salaires, prix et loyers pour une période de trois mois (dont on peut s'attendre à ce qu'elle soit sensiblement prolongée, sous une forme plus ou moins assouplie). Ces mesures sont complétées par une taxation de 10 % sur les importations, et c'est cette dernière disposition qui est évidemment la plus critiquée à l'étranger.

Passons sur ce que les critiques de la taxe de 10 % ont d'étonnant dans la bouche de tous ceux qui n'ont cessé de prêcher depuis plusieurs années la dévaluation du dollar. En effet les effets de cette dévaluation auraient été bien pires : non seulement, dans le monde entier, un raz de marée inflationniste qui aurait fait regretter la situation présente malgré tous ses inconvénients, mais encore une irrésistible invasion des produits américains, dont les prix sur le marché international auraient été abaissés à due concurrence du montant même de la dévaluation. En fait, devant l'impossibilité à la fois humaine et politique de réduire immédiatement de manière draconienne l'aide économique et militaire des Etats-Unis à l'étranger afin d'éliminer une fois pour toutes le déficit de la balance des paiements, Washington a mis à fond sur le redressement du commerce extérieur. La dévaluation étant écartée par principe, l'Administration américaine a estimé que la meilleure méthode pour parvenir à ce redressement consistait à freiner les importations en les frappant d'une lourde taxe - ce qui présente l'avantage supplémentaire de contribuer à la relance de l'économie intérieure puisque les biens non-importés devront être produits à l'intérieur et qu'il en résultera la remise au travail d'un certain nombre de chômeurs.

Le gouvernement américain semble d'ailleurs décidé à aller jusqu'au bout dans la voie consistant à dégager un excédent commercial aussi important que possible, puisque dans sa note adressée au GATT pour l'informer de la mise en vigueur de la taxe de 10% à l'importation, il précise qu'il "se propose également de soumettre très prochainement au Congrès un projet de loi prévoyant la création d'un Office national du commerce d'exportation (DISC). Ainsi nos exportateurs recevront-ils un traitement fiscal plus comparable à celui dont bénéficient un grand nombre de leurs concurrents étrangers, dans l'espoir que cela contribuera à intensifier l'effort d'exportation". De fait, le système fiscal américain ne comporte pas de taxe sur le chiffre d'affaires, à l'exception de droits d'accises sur un nombre limité de produits. Ainsi, d'une manière

générale, les produits américains ne bénéficient pas à l'exportation de l'avantage que représente l'exonération de la TVA ou de la taxe à la production telle qu'elle est pratiquée dans la plupart des pays étrangers en faveur des produits exportés. Dans ces conditions, Washington estime que ses exportateurs sont victimes d'une discrimination puisque leurs ventes à l'étranger, après avoir acquitté les droits de douane du pays importateur, y sont encore frappées de la TVA ou de la taxe à la production au moment de leur mise sur le marché, alors que les ventes des exportateurs étrangers sur le marché américain ne sont passibles que du droit douanier, sans autre impôt intérieur.

En bref, le Gouvernement américain qui, depuis de longues années, est accusé un peu partout dans le monde de ne rien faire pour remédier aux défauts de l'économie nationale, a brusquement pris le taureau par les cornes, et il est à penser que la nouvelle politique sera poursuivie jusqu'à ce que soient rétablis les grands équilibres fondamentaux de l'économie : balance des paiements, emploi, prix, réserves monétaires. Autrement dit, Washington se servira des excédents attendu de sa balance commerciale pour résorber d'abord les balances dollars des Banques Centrales étrangères, puis pour éponger les quelque \$ 50 milliards de hot money en dollars se trouvant actuellement sur l'euromarché. Mais il ne s'arrêtera sans doute pas là : il persistera dans son effort afin de reconstituer ses réserves-or, c'est-à-dire que les gouvernements étrangers devront régler en or leurs déficits commerciaux à l'égard des Etats-Unis. Si cela réussit, cela prendra sûrement quelques années. Il est vrai que le mouvement a des chances de s'accélérer. En effet, à mesure que la confiance se rétablirait dans le dollar, les thésauriseurs d'or, dont le nombre s'est sensiblement accru au cours de la récente période et qui verraient le cours de l'or s'affaiblir, auraient tendance à se défaire de ces avoirs stériles. Il n'est pas exclu que les Etats-Unis prennent eux-mêmes alors l'initiative de rétablir le Pool de l'or, ce qui leur permettrait évidemment de reconstituer leurs encaisses à plus vive allure. Tout cela bien entendu à la condition que le scénario se déroule comme imaginé à Washington ...

Tous les pays du monde auront évidemment à souffrir de la nouvelle politique économique américaine : les pays sous-développés en raison de la diminution substantielle de l'aide dont ils bénéficiaient; les autres du fait d'une concurrence de plus en plus dure des produits américains sur leurs marchés. Pour ce qui est plus précisément des pays de l'Europe Occidentale, il est bien clair qu'ils devraient trouver là une incitation à renforcer leur Communauté plutôt qu'à se répandre en récriminations, en persistant à vouloir rivaliser isolément avec le géant américain. Dans la mesure où les Six - les Sept, ou les Dix bientôt - parviendront enfin à mettre sur pied des politiques industrielle, conjoncturelle et budgétaire communes, ils seront capables de rationaliser sans cesse davantage leurs productions, c'est-à-dire d'en diminuer les coûts. C'est là leur seul moyen - à moins de se livrer à de folles surenchères dans la voie des dévaluations, ce qui ne serait, au surplus, que reculer pour mieux sauter - de résister à l'offensive commerciale américaine. Et c'est seulement alors que, tout naturellement, ils en arriveront à la définition d'une unité monétaire commune, pour pouvoir enfin parler d'égal à égal avec les Etats-Unis.

Au lieu de quoi, ils semblent avoir choisi pour l'instant de borner leur action à des querelles sur des questions de flottaison de monnaie alors que la valeur d'une monnaie repose en dernier ressort sur la valeur de l'économie dont elle exprime les mouvements. Ainsi doit-on considérer l'offensive menée au GATT par la Commission contre les mesures américaines en matière de commerce extérieur comme un baroud d'honneur dont le devoir s'imposait à l'Institution communautaire, mais qui, comme tous les barouds d'honneur, est voué à l'insuccès. Insuccès contre lequel, à vrai dire, la Commission ne peut rien puisqu'en l'état actuel de la construction communautaire, ce sont les Etats membres qui ont le dernier mot. Or les Etats membres, précisément, ne semblent pas posséder la volonté qui seule peut conduire à l'urgente instauration des indispensables politiques communes.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LE CHEMINEMENT DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE COMMUNE

A l'automne, une session ministérielle va être consacrée à la mise en oeuvre d'une politique industrielle de la Communauté. Elle devrait permettre au Conseil de Ministres de faire le point sur les travaux menés au cours des quinze derniers mois par les experts nationaux et les Représentants permanents sur la base du memorandum présenté en mars 1970 par la Commission. L'objectif de la politique industrielle n'est contesté nulle part - il s'agit de renforcer les structures et la productivité de l'industrie des pays membres, notamment dans les secteurs de pointe ou à technologie avancée, d'assurer un développement harmonieux et équilibré des différentes régions de la Communauté, et partant d'améliorer les conditions de vie et de travail - mais des divergences de vues non négligeables sur les moyens à mettre en oeuvre et, surtout sur le degré d'interventionnisme jugé nécessaire à cet effet.

Les actions envisagées par la Commission, et dont la majorité a été retenue comme prioritaire par le Conseil lors de sa réunion de juin 1970, visent :

- une accélération de certains travaux déjà en cours, en particulier sur l'élimination des entraves techniques aux échanges, l'ouverture des marchés publics, la création du statut de la société commerciale européenne, la réforme du Fonds social, l'harmonisation des politiques de crédit à l'exportation;

- la mise en chantier de nouveaux travaux relatifs notamment à l'adoption par tous les pays membres de la formule des groupements d'intérêt économique (qui n'existe actuellement qu'en France, mais pour laquelle un intérêt général s'est manifesté); l'extension à certains secteurs autres que le nucléaire du statut de l'entreprise commune afin de faciliter la coopération industrielle; l'élaboration d'une politique concertée des achats de certains biens d'équipement et de technologie avancée; l'intervention de la Banque Européenne d'Investissement en faveur des regroupements industriels pluri-nationaux; l'harmonisation des attitudes des différents gouvernements en matière d'investissements étrangers; le rôle des entreprises publiques dans la politique industrielle de la Communauté; le développement régional.

Une bonne vingtaine de réunions d'experts sur tous ces problèmes ont permis de constater que si l'unanimité règne sur l'intérêt de chacune des actions envisagées, il n'en va pas de même pour ce qui est des priorités à établir, de la pondération à envisager pour leur équilibre mutuel ainsi que de la procédure de travail à appliquer. C'est d'ailleurs sur ce dernier point qu'ont principalement porté les discussions des Représentants permanents.

Sur la base des travaux du Groupe ad hoc "politique industrielle", la Commission a soumis, il y a quelques semaines, au Conseil une proposition visant la création d'un Comité de politique industrielle, véritable "cheville ouvrière" des travaux entrepris. Ce Comité, composé de représentants des gouvernements et de la Commission, serait appelé à examiner toutes les propositions et à organiser les différentes concertations et harmonisations prévues en la matière. Or, dès le premier échange de vues au Conseil sur cette proposition, s'est posée la "question institutionnelle" de savoir à qui, de la Commission, du Conseil ou des gouvernements, incombe la responsabilité de la politique industrielle, tout comme à propos du "Comité permanent de développement régional". La Commission a suggéré une formule qui devrait satisfaire chacun puisqu'elle prévoit que le Comité dépendrait, à la manière du Comité de politique économique à moyen terme, à la fois de la Commission et du Conseil. Il faut pourtant s'attendre à de difficiles négociations sur ce point lors de la session ministérielle de l'automne.

Des divergences de vues existent également sur l'approche à choisir. Toutes les délégations se sont prononcées plus ou moins clairement en faveur d'une politique cohérente embrassant l'ensemble des mesures destinées à améliorer les structures et la productivité des industries, mais des différences d'appréciation subsistent sur une série de propositions. En fait, on est en présence de deux attitudes. Selon les uns (la France notamment), certains secteurs industriels dans les pays membres sont suffisamment évolués pour pouvoir contribuer à l'établissement de la politique commune de l'énergie; il conviendrait donc de profiter de cette circonstance pour amorcer cette politique en commençant par ces secteurs - sans perdre de vue pour autant les perspectives d'une politique industrielle d'ensemble à venir dans un second temps : c'est ce qu'on a appelé la politique industrielle "à la carte".

D'autres ne veulent pas de cette politique "à la carte", pour des raisons diverses. L'Italie, par exemple, met l'accent sur la nécessité d'une politique cohérente dont les bases devraient même être plus larges que celles retenues par la Commission dans son memorandum notamment en ce qui concerne l'aspect régional du développement industriel. La République Fédérale, qui n'a jamais opiné en faveur d'actions à caractère interventionniste, souhaite pour sa part que l'on travaille dès le départ sur la base du plan d'ensemble, sans doute parce qu'elle désire savoir à quoi elle s'engage et quel sera l'équilibre entre les différentes actions en discussion. D'autres délégations enfin soulignent l'opportunité de faire avancer d'abord les actions déjà en cours, et qui découlent plus ou moins directement des dispositions des Traités : société européenne, élimination des entraves techniques, etc.

Quelles sont, dans ces conditions, les perspectives de succès du prochain Conseil ? A vrai dire, aucune des thèses ainsi présentées n'est sans fondement. Il s'agit en réalité de ne pas tomber dans la recherche abstraite d'une politique industrielle cohérente, mais de ne pas se cantonner non plus dans une politique strictement à la carte. La Commission se propose donc de parfaire d'abord l'information du Conseil puis, à la lumière de la discussion ministérielle, de soumettre aux Ministres de nouveaux projets d'actions en procédant de manière pragmatique, tout en gardant à l'esprit le plan d'ensemble et les équilibres à respecter. Ses experts ont d'ailleurs déjà

commencé à travailler sur divers projets : groupements d'intérêt économique, "bureau des mariages" chargé de faciliter les accords de coopération transnationale entre petites et moyennes entreprises, ouverture des marchés publics d'équipements et de produits à technologie avancée.

Dans tous les cas, il est bien clair que l'on ne peut séparer politique industrielle et politique de la recherche scientifique et technique. La Commission a d'ailleurs tenu compte de cette interdépendance lorsqu'elle a créé une Direction générale compétente à la fois pour les problèmes industriels et pour la recherche. Ce dernier domaine a récemment fait l'objet d'importantes décisions : en accord avec le Conseil, la Commission a donné au Centre Commun de Recherches une large autonomie de gestion, ce qui doit permettre au Directeur général du Centre d'y introduire un véritable "management" de la recherche en vue d'en améliorer l'efficacité, la mobilité du personnel scientifique et de rapprocher la recherche scientifique de ses finalités industrielles. Il a été décidé également d'assouplir la procédure d'élaboration des Programmes pluriannuels et des budgets de recherche. Cette procédure fait maintenant intervenir un Comité consultatif général qui, dès le début des travaux d'élaboration des Programmes, assure la consultation des administrations nationales, des milieux scientifiques et de l'industrie.

Le nouveau programme pluriannuel, qui portera sur trois ans (au lieu de cinq, dans la perspective de l'élargissement de la Communauté), est conçu pour autoriser une utilisation optimale du potentiel matériel et humain du Centre commun. Il reprend les principaux thèmes du programme actuel. Restent encore en suspens le sort du réacteur d'essai à eau lourde ESSOR (que la Commission souhaiterait transformer en vue de son utilisation pour des essais sur combustibles pour réacteurs à eau légère) et celui du projet de réacteur pulsé SORA. Le programme prévoit en outre une série d'actions de service public, des recherches fondamentales et des actions dans les domaines non nucléaires. En juin dernier, le Conseil a déjà approuvé deux chapitres particulièrement importants, l'un concernant la fusion thermonucléaire contrôlée, l'autre la biologie et la protection sanitaire. Cependant, il est encore trop tôt pour se faire une idée de ce que le nouveau programme englobera finalement, c'est-à-dire pour savoir s'il constituera un succès pour la réorganisation du CCR et de la politique de la recherche.

Cette dernière ne se poursuit d'ailleurs pas seulement à Six dans le cadre du Traité d'Euratom. Elle progresse également sur un plan plus large, s'étendant, en dehors des Six et des quatre candidats à l'adhésion, à toute une série de pays européens membres ou non de l'AELE. Une Conférence ministérielle prévue pour fin novembre devra faire le point des longues études d'experts qui se sont déroulées au cours des derniers mois sur les très nombreux projets de coopération élaborés par le Groupe Aigrain. Après avoir trainé en longueur, ces travaux ont maintenant pris un tour plus concret et aussi une allure plus expéditive grâce à une sélection des projets. Ainsi, espère-t-on que le Groupe des hauts fonctionnaires sera à même de présenter à temps une série d'actions susceptibles d'être approuvées par la Conférence et lancées immédiatement. Toutefois, les travaux dans ce cadre élargi paraissent avoir montré qu'une coopération entre un très grand nombre de pays n'est vraiment réalisable que partant d'un noyau restreint : celui-ci pourrait être constitué par les Six, auxquels se joindraient les quatre candidats à l'adhésion.

BILAN DE L'ANNEE COMMUNAUTAIRE 1970-71
I - L'ADHESION BRITANNIQUE

Entamée dans l'incertitude (sur l'issue des négociations d'élargissement du Marché Commun), poursuivie plus favorablement avec les accords sur la mise en route, d'une part de l'Union économique et monétaire, d'autre part d'une politique de modernisation agricole, l'année communautaire 1970-71 s'est terminée, fin juillet, sur une impression mitigée. Le succès des négociations d'élargissement est assuré, à moins d'un vote négatif du Parlement britannique. Mais, à l'inverse, la flottaion du mark a. fait naître l'inquiétude quant à l'avenir de la Communauté. Depuis, est venu le discours Nixon du 15 août. Mais c'est une autre histoire (voir supra "Lettre de la Semaine").

En septembre 1970, les négociations avec la Grande-Bretagne s'étaient à peine ouvertes. Il restait à entrer dans le vif du sujet, et il faut bien avouer que les premières discussions n'incitaient pas à l'optimisme. Certains estimaient cependant qu'à partir du moment où Paris avait accepté l'ouverture des négociations, celles-ci étaient en quelque sorte condamnées au succès. Quoiqu'il en soit, les premières réunions ne donnèrent pas ce sentiment. On piétinait, et les premiers accords réalisés, pour nécessaires qu'ils fussent, ne touchaient pas l'essentiel. Sur l'essentiel au contraire, les positions paraissaient se geler : d'un côté Londres parlait de ne payer que 3 % du budget européen la première année de son adhésion; de l'autre la France - par une déclaration de principe il est vrai, et généralement mal interprétée - exigeait l'application au Royaume Uni des règles financières déjà en vigueur entre les Six. En outre, pour le sucre du Commonwealth et les produits laitiers de Nouvelle Zélande, les positions de la France et de la Grande Bretagne étaient extrêmement éloignées. A Bruxelles, le "front communautaire" était bien prêt d'éclater. Enfin, au printemps, Paris rappelait à ses partenaires que les problèmes financiers et monétaires étaient inclus aussi dans la négociation. Ce rappel fut particulièrement mal accueilli dans les autres capitales de la Communauté - alors que, assez curieusement, il ne surprenait pas tellement les Britanniques. Bref, au bout de huit mois de négociations, personne n'était capable de dire si, et quand prendrait fin le débat. C'est alors qu'eut lieu le sommet franco-anglais. A partir de là tout alla très vite.

Entre temps, les Six s'étaient beaucoup préoccupés de problèmes monétaires. Les secousses enregistrées en France et en République Fédérale en 1969 avaient été suffisamment inquiétantes pour qu'un plan d'Union économique et monétaire soit enfin mis en chantier. Pourtant, aussi impérieuse qu'en fut la nécessité, l'opération ne devait pas aller sans mal : avec le dépôt du "Rapport Werner", on vit resurgir les vieux

problèmes de supranationalité que l'on croyait définitivement enterrés parce que vides de signification réelle. Fixer des objectifs précis - y compris leurs conséquences politiques - à l'Union économique et monétaire, ou au contraire avancer de façon pragmatique en définissant soigneusement une première étape et en restant assez flou pour l'avenir ? Telle était la première difficulté - technique selon les uns, théologique selon les autres - que les Six devaient affronter. La seconde difficulté était peut-être plus fondamentale en ce qu'elle recouvrait - et les événements ultérieurs allaient le confirmer - de dures réalités : l'intégration économique doit-elle précéder l'intégration monétaire ? ou le contraire ? ou encore, plus sagement, les deux processus doivent-ils aller de pair ? Aucune Union monétaire - la spéculation du mois de mai là prouvé - ne peut tenir sans une étroite coordination des politiques conjoncturelles, économiques, fiscales et financières.

La première tentative du Conseil de Ministres, à la mi-décembre, pour parvenir à un accord (comme prévu, avant la fin 1970) se solda par un échec. Nul cependant n'accorda à cet échec plus d'importance qu'il n'en méritait car chacun était bien conscient de la difficulté du sujet et aussi, sans doute, du manque de préparation du dossier. Aucune grande décision communautaire ne s'est jamais prise en un jour.

C'est finalement le 9 février que les Six arrivèrent à un accord qui conciliait les soucis des uns et des autres. L'objectif de l'Union économique et monétaire, à réaliser dans la décennie, était posé assez clairement sans que, politiquement, le pays le plus réservé (la France) s'en trouve gêné. En même temps, le contenu de la première étape était soigneusement défini. Par ailleurs, le parallélisme entre l'intégration économique et monétaire était assuré tant par les obligations de la première étape elle-même que par un mécanisme permettant, au terme de celle-ci, l'arrêt de la progression où, éventuellement et à la rigueur (mais cela était plus théorique que réel), un retour au point de départ. La première application concrète du Plan devait être, le 15 juin, le rétrécissement des marges de fluctuation des monnaies des Six entre elles. La crise monétaire de mai devait tout remettre en question.

Le début de 1971 fut également placé sous le signe agricole. En raison d'une inflation galopante et du blocage des prix agricoles européens depuis plusieurs années, le monde paysan commençait à s'agiter. Ce mouvement devait trouver un dramatique aboutissement dans la manifestation agricole monstre qui se déroula fin mars à Bruxelles et qui fit un mort et plusieurs blessés. Les Ministres de l'Agriculture qui avaient entamé sereinement leur discussion, accueillirent la nouvelle avec stupeur. Alors commença le marathon le plus long de l'histoire de l'Europe verte, déjà chargée en performances de ce genre. Le dossier était particulièrement difficile. Il s'agissait d'une part de fixer de nouveaux prix agricoles en les hiérarchisant de façon à réorienter les productions, et d'autre part de mettre enfin en route le plan de modernisation proposé deux ans plus tôt par Sicco Mansholt, le Vice-Président de la Commission. Les deux sujets, en fait, étaient liés. La politique des prix avait fait la preuve de ses limites. On savait que, seule, elle ne pourrait assurer la parité des revenus des paysans avec ceux des autres catégories socio-professionnelles (dont ils étaient séparés par une marge approchant les 40 %). Mais, malgré la pression de la Commission, les Six n'étaient

pas tout à fait d'accord pour se lancer dans la politique de rationalisation préconisée par Mansholt. Il s'étaient d'accord, évidemment, sur l'analyse de celui-ci, mais ils ne savaient pas trop quelles conséquences en tirer et ne voulaient pas adopter celles que la Commission leur suggérait.

Les événements les obligèrent pourtant à prendre le virage, car, dans ses principes, le texte sur l'amélioration des structures qui a été adopté contient toutes les possibilités concrètes que les plus audacieux peuvent imaginer. Pourtant, quelques mois plus tard, en juillet, il devait apparaître que les Etats membres n'étaient pas encore prêts à tirer les conclusions de ces orientations de principe. Les prix agricoles furent tout de même relevés, en même temps qu'était fixée une meilleure hiérarchie des prix en faveur des productions animales par rapport aux productions végétales.

Cela étant, en matière d'Union économique et monétaire comme de modernisation agricole, tout ce que les Six avaient conçu présentait un caractère précaire. Assez curieusement, on retrouvait des échéances de 3 à 4 ans, c'est-à-dire 1973-74. Et, non moins curieusement, ces échéances coïncidaient avec l'entrée attendue de la Grande-Bretagne dans la Communauté. Il ne venait certes à l'idée de personne de mettre en doute le bon esprit européen de la France, mais il se faisait que, pour des raisons probablement différentes d'ailleurs, plusieurs pays membres, pour ne pas dire tous, n'étaient pas prêts à poursuivre l'intégration sans la participation anglaise. Fidèles au triptyque de La Haye, qui avait ppsé comme préalable l'achèvement du Marché Commun (le règlement financier définitif de la politique agricole) et assigné aussi un parallélisme au renforcement et à l'élargissement, les partenaires de Paris acceptaient de renforcer la CEE, mais sous condition de son élargissement.

L'analyse selon laquelle il était impossible d'aller de l'avant dans la Communauté et, a fortiori, de réaliser une "Europe indépendante" sans la Grande-Bretagne avait déjà été faite à Paris depuis longtemps, à la fin même de la présidence du Général de Gaulle (Affaire Soames). Il lui restait à s'assurer psychologiquement le bénéfice de l'opération. C'est que réalisa Georges Pompidou, après des mois de temporisation, en se décidant à rencontrer le Premier britannique. Les formes furent à peine respectées car, entre ce Sommet de Paris et l'accord de Luxembourg, à la fin juin, sur les problèmes essentiels de l'adhésion, il s'écoula à peine un mois. On ne pouvait mieux marquer, malgré les difficultés des dernières heures de la négociation, que tout avait décidé dans son principe, voire dans sa forme à Paris. La preuve en était d'ailleurs que Paris faisait tout non seulement pour aboutir à un accord, mais encore pour faciliter la tâche du Gouvernement de Londres devant son Parlement.

Accord sur le sucre du Commonwealth, sur la Livre sterling, sur les produits laitiers néo-zélandais, sur la participation anglaise au financement européen, sur la correction du Règlement des produits de la pêche et, pour faire bonne mesure, sur l'agriculture britannique dite "de montagne" ainsi que sur la consultation des candidats durant l'année 1972 : le "paquet" était "ficelé" à l'aube du 23 juin. Un accord essentiel, une date historique pour l'Europe, chacun en était bien conscient. Mais chacun aussi était conscient qu'il s'agissait avant tout d'un accord politique et que le

propre des accords de ce type est de laisser subsister les principales difficultés, dites techniques. Quelle solution retiendra-t-on pour le sucre du Commonwealth ? Comment évoluera la Livre sterling ? Que fera-t-on en 1975 pour le beurre néo-zélandais ? La Grande-Bretagne pourra-t-elle assurer ses charges financières dans la CEE ? Autant de questions qu'il faudra résoudre à Dix, quand la Grande-Bretagne sera dans la Communauté. Il n'est pas douteux que l'accord porte en germe une autre Communauté. Mais laquelle ?

La négociation d'adhésion n'est donc pas terminée. Elle se poursuivra jusqu'à la fin 1971 et peut-être même au-delà, tant avec les Anglais qu'avec les Danois, les Norvégiens ou les Irlandais qui, dans cette affaire, ont été les ombres portées de la Grande-Bretagne. Mais nul n'imagine plus qu'elle puisse capoter.

E U R O F L A S H

- P. 17 - AMEUBLEMENT - Allemagne : DAL VERA s'installe à Ratingen.
- P. 17 - ASSURANCES - Belgique : H.G. TULKENS & C° prend la représentation d'ECONOMIC INSURANCE C° Ltd.
- P. 17 - AUTOMOBILE - France : Création du CREDIT FORD.
- P. 18 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne : KULLGRENS ENKA s'installe à Lübeck-Siems ; France : Association franco-belge dans EUROPEENNE DE PARACHEVEMENT ; RONALD LYON HOLDINGS prépare l'ouverture d'un bureau à Paris. Italie : Une licence HUDSWELL YATES DEVELOPMENT pour IMPRESA COSTRUZIONI & RICOSTRUZIONI.
- P. 19 - CHIMIE - Belgique : THE GRIFFITH LABORATORIES s'installe à Herentals; ICI EUROPA RESEARCH & DEVELOPMENT ouvre une succursale à Bruxelles. France : STANHOME DE FRANCE est filiale de STANLEY HOME PRODUCTS. PALMAFINA ouvre une succursale à Paris ; Italie : Association anglo-italienne dans ITALPROTEINE ; AMERICAN STANDARD prend 40 % dans CERAMICHE D'ITALIA ; Transformation de RENO en HENKEL CHIMICA. Pays-Bas : Création de UPJOHN POLYMER ; Association AKZO/NED. STAATSMIJNEN dans METHANOL CHEMIE NEDERLAND.
- P. 21 - COMMERCE - Allemagne : BUNGE s'installe à Stuttgart - Autriche : QUELLE renforce sa filiale de Linz. Belgique : MERIDIAN ENTERPRISES ouvre une succursale à Bruxelles - Grande-Bretagne : Association franco-américaine dans LOUIS DREYFUS & A. C. ISRAEL COMMODITY - Luxembourg : NOBLE GOSSARD devient actionnaire de D.W. PHILIPS INTERNATIONAL. Suisse : Association franco-néerland-germano-helvétique dans UDROG.
- P. 22 - CONSEIL ET ORGANISATION - Allemagne : KNIGHT, GLADIEUX & SMITH ouvre une succursale à Düsseldorf - Italie : WORLD'S MODELS ESTABLISHMENT ouvre une succursale à Milan - Suisse : Association B.N.P./IDET-CEGOS dans CIE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT (INTER-FINEXA).
- P. 23 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne : NIPPON KOGAKU transforme en filiale sa succursale de Düsseldorf - Autriche : Simplification des intérêts de SIEMENS - Belgique : THOMSON-BRANDT ferme UFRABEL-VIVA - France : AMERACE est à capital américain, JOKON à capital allemand, DR W. INGOLD ouvre une succursale à Paris; SCHICK ELECTRIC ferme sa filiale de Paris. Hongrie : Les accords MERLONI/TRANSELEKTRO - Italie : TECHNOLOGIE INDUSTRIALI prend la représentation de DELANEY GALLAY Ltd ; I.T.T. devient actionnaire d'ALTISSIMO AIMONE et prépare la prise du contrôle de CARELLO FAUSTO - Suisse : Simplification des intérêts de SIEMENS.

- P. 25 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne : HANCICK BRENNSCHNEID-AU-TOMATIK est filiale de G. D. PETERS & C° Ltd; VERLINDE s'installe à Essen - Belgique : MYCOM EUROPE est filiale de MAYEKAWA MFG ; SIMPLICITY MFG ouvre une succursale à Bruxelles, et SAPAG une succursale à Liège; Une licence PACIFIC PRESS & SHEAR pour ATELIERS HEUZE, MALEVEZ & SIMON - France : AL-KO FRANCE, JURID FRANCE, HERMANN STORCK DIVISION FRANCE, HERTEL FRANCE, GASTI-FRANCE et POLAIRFROID sont à capital allemand; A. C. V. FRANCE à capital belge; B. M. FRANCE (MICHAELSEN) à capital danois; STE JOHN STERLING à capital anglais; CHEMCON à capital américain; Concentration au profit de MONARCH-FRANCE ; JULLERAT FRERES ouvre une succursale à Morteau, et COOPER INDUSTRIES une succursale à Paris. VARIAN ASSOCIATES reprend certains actifs de N. R. C. EUROPE; Les accords VERRINA/PROMECAM SISSON-LEHMANN; RODANIA ferme sa filiale de Marseille. Italie : FAR ITALIANA est à capital français - Pays-Bas : HERMANN WALDNER s'installe à Hilversum - Suisse : DOSAPRO MILTON-ROY ouvre une succursale à Cham/Zug.
- P. 31 - ELECTRONIQUE - Allemagne : BRUEL & KAJER s'installe à Bargteheide ; et L'EQUIPEMENT & LA CONSTRUCTION ELECTRIQUE à Munich; DEUTSCHE POTTER INSTRUMENT est à capital américain; COMPUTER FIELD MAINTENANCE s'installe à Francfort, et AUTOMATION PENTER VOLMAR à Düsseldorf - Belgique : REGNECENTRALEN ouvre une succursale à Bruxelles - France: UNIVERSITY COMPUTING réorganise sa filiale de Paris; Association CGE/SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON dans FINANCIERE DES LASERS ; AMERICAN AIR FILTER négocie la prise du contrôle d'APPAREILS & PROCÉDES HOLMES - Italie : COULTER ELECTRONICS s'installe à Milan. Pays-Bas: WANG LABORATORIES s'installe à Utrecht - USA : HARTMANN & BRAUN accroît ses intérêts dans INTERTECH.
- P. 34 - EMBALLAGE - France : MAUSER EMBALLAGES est à capital allemand. Pays-Bas : PEOPAC NEDERLAND est à capital suédois.
- P. 35 - ENGINEERING - Belgique : Création de FLUOR BELGIUM ; TERMINAL INSTALLATIONS ouvre un bureau à Anvers - France : Association américano-italienne dans PPG NORA CHEMICAL PROCESSES ; FRIEDRICH UHDE s'installe à Paris ; Association franco-américaine dans NARWIN ; ER-WE-PAMASCHINENFABRIK ferme sa filiale de Paris.
- P. 36 - FINANCE - Allemagne : SUMITOMO BANK transforme sa représentation de Düsseldorf en succursale ; WELLS FARGO BANK négocie la prise de 26 % dans ADCA - Belgique : BELGE DE LEASING IMMOBILIER est filiale de DEUTSCHE ANLAGEN-LEASING - Espagne : BAYERISCHE HYPOTHEKEN & WECHSELBANK prend 5 % dans BANCO ATLANTICO ; CONSEJO DE ESPANA est filiale de BNP - France : INA prend 10 % dans BAIL EQUIPEMENT - Italie : Concentration au profit de BASTOGI - Luxembourg : ITALUNION MANAGEMENT est créé par EUROSINDICAT ; - Création de FIDELITY MOBILIARE FUND - USA : LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE prend un intérêt dans WILLIAM D. WITTER.

- P. 39 - **INDUSTRIE ALIMENTAIRE** - Allemagne : RALSTON PURINA s'installe à Francfort - Belgique : CIE SAUPIQUET s'installe à Molenbeek-St-Jean. France : Simplification des intérêts de NESTLE ; PETER ECKES s'installe à Domont/Val d'Oise, et BOERING C.V. à Paris; NOILLY PRAT passe sous le contrôle de MARTELL - Grande-Bretagne : BOVRIL devient affilié à GENERALE OCCIDENTALE - Pays-Bas : MAPLE LEAF passe sous le contrôle de GENERAL FOODS ; FABRIEKEN C.J. VAN HOUTEN & ZOON est filiale de LEONHARD MONHEIM - Portugal : RICARD prend le contrôle d'ADRIANO RAMOS PINTOVINOS - Suisse : FRISCO-FINDUS reprend une filiale d'ALEMAGNA.
- P. 42 - **INDUSTRIE DU JOUET ET DU SPORT** - Allemagne : ALGREMA-TEKNO LEGETØJ & GROS est à capital danois - Autriche : O. & M. HAUSSER s'installe à Vienne - Belgique : Création d'INTERNAUTIC ON SEA - France : COAST CATAMARAN FRANCE est à capital américain ; Dissolution de LIDEL FRANCE.
- P. 43 - **METALLURGIE** - Allemagne : Association néerland-anglo-allemande dans CENTEC FES. FÜR CENTRIFUGENTECHNIK ; Association franco-allemande dans PREUSSAG-WESER-ZINK ; HILTI s'installe à Munich ; Belgique : TEFAL développe ALUTEF - France : BRONZES STRASSACKER est à capital allemand ; Association HAUTS FOURNEAUX DE LA CHIERS/INSTITUT FRANCAIS DU PETROLE dans SOFIP - Italie : Une licence LOWEY ROBERTSON ENGINEERING pour DANIELI & C° - Pays-Bas : ACCLES & POLLOCK est à capital anglais ; EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT prend 10 % dans ENDIVERS - USA : SOUTHERN EXTRUSIONS passe sous le contrôle de HOWMET. Union Sudafricaine : Association belgo-américaine dans LEON BEKAERT SOUTHERN AFRICA.
- P. 46 - **PAPIER** - Allemagne : AUSSEDAT-REY s'installe à Cologne ; France : WIGGINS TEAPE & C° prend le contrôle de PAPETERIES DE MONTEVRAIN - Italie : FICUT passe sous le contrôle d'OZALID.
- P. 47 - **PETROLE** - Autriche : MABANAFT est filiale de TH. WEISSER ; PAM AUSTRIA passe sous le contrôle de C.F.P. - Belgique : AGIP entre dans le groupement LAURA-TENNECO - France : ETS STOKISOIL ouvre une succursale à Neuilly.
- P. 48 - **PHARMACIE & PARFUMERIE** - France : Création de LABORATOIRE BECTON DICKINSON - Pays-Bas : KHASANA appartient à HENKEL.
- P. 48 - **PUBLICITE** - France : Concentration au profit de BENSON NEEDHAM FRANCE.
- P. 49 - **TEXTILES** - Allemagne : VARTY-FRANKFURT TEXTIELVERTRIEBS est filiale de DIM ; Réorganisation des intérêts textiles d'AKZO - Belgique : LA TEXTILE DU SAULCHOIR est filiale d'ACHILLE BAYART & CIE ; LAMBOOIJ prend le contrôle de KREDING-INDUSTRIE WECOTEX - France : LACETRADE INTERNATIONAL ouvre une succursale à Calais. MERKEL & KIENLIN ferme LAINE D'ESSLINGEN ; Dissolution de LODENFREY-FRANCE - Italie :

Association BASSETTI/COTONIFICIO CANTONI dans SCIENTIFICA EDITORIALE TESSILE - Pays-Bas : BARBARA FARBER INTERNATIONAL est filiale d'EMSDETTTER BAUMWOLL.

- P. 51 - TOURISME - France : INTERCONTINENTAL HOTELS ouvre une succursale à Paris.
- P. 51 - TRANSPORTS - Allemagne : TRANSPORT POOL s'installe à Emmerich - France : TRANS INTERNATIONAL AIRLINES ouvre une représentation à Paris.
- P. 52 - VERRE - Allemagne : SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON négocie l'accroissement de ses intérêts dans GRÜNZWEIG & HARTMANN - Antilles : Création d'OWENS CORNING FIBERGLAS FINANCE - Belgique : INDUSTRIE OTTICHE RIUNITE ferme GALILEO-BRUXELLES.
- P. 53 - DIVERS - France : HORTICO (produits horticoles) s'installe à Chantilly/Oise; BEARD (FRANCE) (équipement hôtelier et ménager) est à capital suisse; Création de STE DE DISTRIBUTION DES PRODUITS ROWNEY (fournitures scolaires de fabrication britannique).

AMEUBLEMENT

(625/17) Spécialisée en Italie dans le travail du bois et la fabrication de meubles, la manufacture DAL VERA SpA de Conegliano/Veneto (cf. N° 580 p. 19) a installé en République Fédérale une filiale commerciale, DAL VERA MÖBELVERTRIEBS GmbH (Ratingen) au capital de DM 20.000, gérée par MM. Adam Wegmann et Herbert Kraus.

La fondatrice possède plusieurs filiales de vente sous son nom à l'étranger, notamment à Paris (anc. à Aubervilliers) et à Amsterdam.

ASSURANCES

(625/17) La compagnie d'assurances maritimes ECONOMIC INSURANCE C° Ltd de Londres (cf. N° 598 p. 14), membre du groupe de transports FURNESS, WITHY & C° Ltd, a choisi pour agent en Belgique la société H.G. TULKENS & C° SA (Bruxelles), qui assure déjà notamment la représentation des compagnies ATLAS ASSURANCE C° LTD (Londres), LOMBARD INSURANCE C° Ltd (Hong Kong) et MAGDEBURGER FEUERVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT AG (Hanovre).

Récemment, ECONOMIC INSURANCE s'est associée à Rotterdam avec une filiale du groupe FURNESS N.V. pour créer une affaire spécialisée dans la couverture des risques transports au Benelux, ECONOMIC EUROPA VERZEKERINGSMIJ. N.V. (capital de Fl. 2,5 millions).

AUTOMOBILE

(625/17) Par l'intermédiaire de sa filiale FORD MOTOR CREDIT C°, formée en 1959, le groupe FORD MOTOR C° de Dearborn/Mich. (cf. N° 621 p. 13) a constitué auprès de sa filiale de distribution FORD FRANCE SA (Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine) une société ayant vocation pour le financement des ventes à crédit effectuées par celle-ci, CREDIT FORD SA (capital de F. 3 millions), que préside M. R. P. Robert (Le Vésinet/Yvelines).

Le groupe avait déjà en Europe deux filiales à même vocation : FORD CREDIT AG (Cologne) et FORD MOTOR CREDIT C° Ltd (Londres). En France, il se prépare à reprendre ses activités industrielles - interrompues depuis la cession en 1954 de son usine de Poissy/Yvelines à la STE INDUSTRIELLE DE MECANIQUE & CARROSSERIE AUTOMOBILE-SIMCA SA, devenue CHRYSLER FRANCE SA en 1970 (après s'être entre temps transformée en STE DES AUTOMOBILES SIMCA SA) - grâce à l'implantation dans le site de Bordeaux d'une unité représentant un investissement de l'ordre de F. 400 millions.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(625/18) Membre du groupe suédois INVESTMENT A/B SKANSEN LEJONET (Göteborg), l'entreprise de matériaux de construction (notamment granit et marbre) KULLGRENS ENKA A/B d'Uddevalla (cf. N° 579 p. 18) a pris pied en République Fédérale avec la création à Lübeck-Siems d'une filiale commerciale, KULLGRENS ENKA GmbH (capital de DM 20.000), dirigée par MM. Bo Estberger et Carl Thurn.

La fondatrice avait déjà plusieurs filiales sous son nom chez les Six, notamment à Milan et Paris.

(625/18) La firme britannique HUDSWELL YATES DEVELOPMENT LTD de Leeds (anc. HUDSWELL CLARKE & C° Ltd) a accordé à l'entreprise de Rome IMPRESA COSTRUZIONI & RICOSTRUZIONI SpA la licence pour l'Italie de son système "Badger" de pose rapide de canalisation en terrains marécageux pour irrigation (expérimenté depuis 1970 en Sardaigne).

Dotée à son siège d'une filiale spécialisée dans ce système, YATES BADGER PIPELINES LTD, la firme de Leeds a déjà plusieurs licenciées "Badger" à l'étranger, notamment en France SOCEA-EAU & ASSAINISSEMENT SA - qui a créé à cette fin la STE FRANCAISE DE POSE DE CANALISATIONS SA (Paris) - République Fédérale et Canada. Membre du groupe INDUSTRIAL & COMMERCIAL FINANCE CORP. Ltd (Londres) à travers la société TRIND Ltd, elle dispose d'une filiale sous son nom à Amsterdam et d'une autre à Curaçao/Antilles.

(625/18) Des intérêts belges, portés par M. Yves Humbert (Bruxelles) pour 20 %, et français, portés par M. Jacques Bastide et Claude Bez (40 % chacun), ont été à l'origine à Paris de l'entreprise de matériaux de construction (cloisons, plafonds, planchers, matériaux pour l'isolation, l'éclairage et l'acoustique) EUROPEENNE DE PARACHEVEMENT SA (capital de F. 100.000), que préside M. Jacques Bastide et dirige Mme Marcelle Bez.

(625/18) Le groupe de promotion immobilière et architecture industrielle RONALD LYON HOLDINGS Ltd de Londres s'apprête à renforcer ses intérêts à l'étranger - une filiale en Espagne et une autre en Islande - avec l'ouverture à Paris d'une représentation permanente et, à plus long terme, de succursales au Benelux et en Allemagne.

CHIMIE

(625/19) Spécialiste d'agents chimiques (de conservation notamment) pour l'industrie alimentaire, la compagnie THE GRIFFITH LABORATORIES INC. d'Union/N.J. s'est donnée - par l'intermédiaire de sa filiale de Rotterdam GRIFFITH LABORATORIES (EUROPE) N.V. (cf. N° 468 p. 32) - une filiale de vente en Belgique, GRIFFITH LABORATORIES EUROPE SA (Herentals) au capital de FB 2 millions, dont les administrateurs sont MM. Dean L. Griffith (Wilmette/Ill.), Francis W. Griffith (Short Hills/N.J.) et Darry Griffith Rector (Rijswijk/Pays-Bas).

La compagnie américaine a pour associée minoritaire dans sa filiale de Rotterdam (capital de Fl. 1 million) l'entreprise chimico-pharmaceutique et d'essences aromatiques KUYPERS VAN DEN BOOM N.V. (cf. N° 606 p. 26), récemment passée sous le contrôle du groupe sucrier SUIKER UNIE HOLDING N.V. (Rotterdam).

(625/19) Le groupe de Londres THE BRITISH PETROLEUM C° Ltd (cf. N° 621 p. 32) et la filiale à Palerme ANIC SpA (cf. N° 585 p. 20) du groupe public E.N.I.-ENTE NAZIONALE IDROCARBURI SpA de Rome (cf. N° 623 p. 38) sont convenus d'ériger en Sicile une usine devant produire annuellement, sous licence du premier, 100.000 t. de protéines à partir de paraffines. Cette unité sera exploitée par une filiale paritaire, ITALPROTEINE SpA, et sera approvisionnée en matières premières par sa fondatrice italienne.

Le groupe britannique se propose par ailleurs de monter prochainement en France (Cap Lavera) une usine de cette spécialité dotée d'une capacité de 16.000 t./an.

(625/19) L'usine de mousses d'uréthanes que construit à Delfzijl/Pays-Bas (cf. N° 612 p. 18) la compagnie UPJOHN C° de Kalamazzo/Mich. (cf. N° 621 p. 24) sera exploitée par une nouvelle filiale, UPJOHN POLYMER N.V. ('s-Hertogenbosch) au capital autorisé de Fl. 10 millions, que dirige M. D.D. Trelkeld et où la fondatrice a pour associée (minoritaire) sa filiale belge UPJOHN SA (Puur).

(625/19) Spécialiste aux Etats-Unis d'articles cosmétiques et produits chimiques à usages ménagers, la compagnie STANLEY HOME PRODUCTS INC. de Westfield/Mass. (cf. N° 590 p. 22) a installé une filiale commerciale à Marseille, STANHOME DE FRANCE SA (capital de F. 600.000), placée sous la présidence de M. Michel Fourest (Paris).

La fondatrice avait déjà deux filiales chez les Six, STANHOME SpA (Milan, avec onze succursales en Italie) et STANHOME GmbH (Francfort). Sa filiale suisse STANHOME AG (Zug), qui avait été fermée en 1963, a été remplacée fin 1970 par la firme de représentation STANHOME SA (Pregassona/Tessin) au capital de FS 100.000.

(625/20) Membre à Bruxelles du groupe PETROFINA SA et spécialisée dans les huiles et graisses minérales et végétales, savon, margarine, la compagnie PALMAFINA SA (au capital de FB 40 millions (cf. N° 539 p. 21) a ouvert à Paris une succursale placée sous la direction de M. Pierre Minette de Tillesse (Rhode-St-Genèse).

En Belgique, la fondatrice porte notamment la participation (49%) du groupe dans l'entreprise d'acides gras et glycérides OLEOCHIM SA - en association pour le solde avec le groupe ASHLAND OIL Inc. d'Ashland/Ky (anc. ASHLAND OIL & REFINING C°) - qui contrôle elle-même, à parité avec la société LILJEHOLMENS STEARINFABRIKS A/B de Stockholm (groupe FOSFATBOLAGET A/B), la firme d'amides grasses, agents antimassants, etc ... LILACHIM SA (Oelegem/Anvers) au capital de FB 20 millions.

(625/20) Fondée à Londres en mars 1971 sous le nom d'ICI EUROPA (RESEARCH) Ltd en tant que société de recherches fondamentales et appliquées du groupe chimique ICI-IMPERIAL CHEMICAL INDUSTRIES Ltd (cf. N° 623 p. 26), la société ICI EUROPA RESEARCH & DEVELOPMENT Ltd (raison sociale adoptée en avril 1971) a ouvert à Bruxelles une succursale placée sous la direction de M. Terence E. Smith.

En Belgique, les principaux intérêts du groupe de Londres sont les compagnies I.C.I. BELGIUM SA, I.C.I. EUROPA FIBRES SA ainsi que PHARMA-UNION SA (cf. N° 456 p. 36), CIE NEERLANDAISE DE L'AZOTE SA (en association notamment avec le groupe MONTEDISON SpA de Milan - cf. N° 484 p. 18) et SOLVIC SA (en association avec le groupe SOLVAY & CIE SA de Bruxelles - cf. N° 499 p. 34).

(625/20) La filiale à Milan IDEAL STANDARD SpA (cf. N° 597 p. 23) du groupe de matériels de chauffage et réfrigération AMERICAN STANDARD Inc. (New York) a négocié l'apport à la compagnie CREDIT-CERAMICHE D'ITALIA SpA de Milan (cf. N° 377 p. 20) de son Département "céramique et carreaux d'isolation" et y a reçu en contrepartie une participation de 40%.

(625/20) Membre du groupe chimique de Düsseldorf HENKEL & CIE GmbH (cf. N° 622 p. 32), la firme italienne de négoce chimique RENO SpA de Bologne (capital de Li. 350 millions), que préside M. Vittorio Fleischner et qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de Li. 3 milliards, a été transformée en HENKEL CHIMICA SpA.

En Italie, le groupe allemand possède deux filiales industrielles : (1) HENKEL ITALIANA SpA (Milan), qui produit à Lomazzo/Como des agents chimiques ménagers et industriels; (2) HENKEL SUD SpA (Ponte della Pietra/Frosinone), qui fabrique à Ferentino des savons et détergents et qui a élevé récemment son capital à Li. 1,5 milliard (cf. N° 588 p. 20).

(625/21) Les groupes AKZO N.V. (Arnhem) et N.V. NEDERLANDSE STAATSMIJNEN d'Heerlen (cf. N° 618 p. 24) se sont associés pour former à Delfzijl la société METHANOL CHEMIE NEDERLAND V.o.f., chargée de la gestion des installations à Rotterdam et Rosenburg (méthanol, acide acétique, butanol, formaldéhyde, etc ...) de la filiale absolue KONAM N.V. (Hengelo) du premier (cf. N° 531 p. 23).

La nouvelle affaire investira par ailleurs Fl. 100 millions dans l'érection d'une nouvelle unité de méthanol et résines à Delfzijl, prévue pour être opérationnelle fin 1973.

COMMERCE

(625/21) Filiales respectives à Londres des groupes ACLI INTERNATIONAL Inc. de New York (cf. N° 422 p. 23) et SA LOUIS DREYFUS & CIE de Paris (cf. N° 618 p. 32), les firmes de courtage A.C. ISRAEL WOODHOUSE & C° Ltd (cacao, café, caoutchouc, métaux) et LOUIS DREYFUS & C° Ltd (grains, oléagineux, jute, etc ...) se sont associées pour former l'entreprise LOUIS DREYFUS & A.C. ISRAEL COMMODITY C° (que dirige M. Henry Maringer), dotée d'une société soeur à New York (avec succursale à Chicago).

(625/21) Agissant tant pour son compte que pour celui de Fonds de placements britanniques, la banque d'affaires d'Edimburgh NOBLE GOSSARD Ltd - affiliée aux groupes SCOTTISH AMERICAN INVESTMENT C° Ltd d'Edimburgh, SCOTTISH NORTHERN INVESTMENT TRUST Ltd d'Aberdeen et AMERICAN TRUST C° Ltd d'Edimburgh (cf. N° 561 p. 31) - a pris une importante participation minoritaire à Luxembourg dans le groupe D.W. PHILIPS INTERNATIONAL SA (cf. N° 575 p. 38).

Animé par M. Donald W. Philips (Monaco) et spécialiste d'installation de magasins "Mister Minit" (en Belgique, France, Luxembourg et Italie notamment) de prestation de services (cordonnerie, pressing, reliure, horlogerie, photocopie, etc ...), ce groupe, qui a récemment porté son capital à F. Lux. 216 millions, a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires supérieur à \$ 17,7 millions.

(625/21) Le groupe belgo-argentin de négoce international de grains BUNGE SA d'Anvers et Buenos-Aires (cf. N° 613 p. 31) a installé à Stuttgart une filiale commerciale, BUNGE (OVERSEAS) SERVICE C° mbH (capital de DM 100.000), dont le gérant est M. Herbert Meyer.

(625/22) La firme de négoce et import-export MERIDIAN ENTERPRISES Inc. de Los Angeles/Cal., que préside M. Charles H. Nevil, a ouvert à Bruxelles une succursale placée sous la direction de M. Pierre Russart (Bruxelles).

(625/22) Le groupe allemand de grands magasins, ventes sur catalogue, agences de voyages, etc ... GROSSVERSANDHAUS QUELLE GUSTAV SCHICKEDANZ KG de Fürth (cf. N° 603 p. 16) s'apprête à renforcer son réseau en Autriche (16 magasins réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à Sh. 1,5 milliard) en dotant sa filiale de Linz QUELLE AG (anc. à Vienne - cf. N° 588 p. 21) de sièges d'exploitation à Klagenfurt et Linz.

(625/22) Les coopératives allemande et néerlandaise de distribution en gros de produits de droguerie DE-GRO-ESUDRO GmbH (Mannheim) et NDC-COÖPERATIEVE INKOOPVERENIGING VOOR DROGISTEN U.A. (Driebergen) se sont associées à parité (30 % chacune) à leurs homologues suisse AMIDRO de Biel (30%) et française SYNDROG Sc d'Ilkirch/Bas Rhin (10%) pour former en Suisse la société UDROG Sarl (Biel) au capital de FS 20.000, gérée par M. Franz Bühlmann.

CONSEIL ET ORGANISATION

(625/22) La B.N.P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. N° 621 p. 30) et le groupe IDET-CEGOS SA de Puteaux/Hts-de-Seine (cf. N° 587 p. 30) préparent la création à Genève de la CIE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT (INTERFINEXA) SA (capital de FS 1 million) qui, présidée par M. Michel Le Goc, sera spécialisée dans le "Business Development": promotion, organisation et restructuration d'entreprises commerciales financières et industrielles ainsi que leur développement au niveau international.

Les autres fondateurs d'INTERFINEXA seront la filiale BANEXI-BANQUE POUR L'EXPANSION INDUSTRIELLE SA de Paris (cf. N° 620 p. 17) de la B.N.P. ainsi que la STE FINANCIERE EUROPEENNE-S.F.E. SA de Bruxelles (cf. N° 603 p. 25) et le groupe SMITH, BARNEY & C° Inc. de New York (cf. N° 607 p. 26).

(625/22) La firme de conseil en organisation et sélection de personnel KNIGHT, GLADIEUX & SMITH Inc. (New York) a ouvert à Düsseldorf une succursale dirigée par M. Jürgen Schierz.

(625/23) Présidée par M. Severo Antonini, contrôlée par la compagnie ALLGEMEINE TREUUNTERNEHMEN (Vaduz) et spécialisée au Liechtenstein dans la fourniture de personnel intérimaire pour figuration artistique, cinématographique et photographique, l'entreprise WORLD'S MODELS ESTABLISHMENT (Schaan) a ouvert à Milan une succursale dirigée par M. José Etedgui.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(625/23) Engagé dans les domaines chimique, plastique, caoutchoutier, métallurgique et électrique, le conglomérat AMERACE ESNA CORP. de New York (cf. N° 567 p. 40) s'est donné une filiale en France, AMERACE SA (Stains/Seine-St-Denis) au capital de F. 100.000. Celle-ci, que préside M. Jacques Cortier (Merchtem/Anvers) et dont les autres administrateurs sont MM. John T. Whitely et Larry H. Devereux, respectivement président et vice-président de la fondatrice, ainsi que Peter W. Burton (Bruxelles), a pour objet la vente et la maintenance de matériels de télécommunications et automation industrielle.

Dans le pays, AMERACE ESNA était déjà présent avec un intérêt de 50 % dans la compagnie chimique AMBOZEL SA (Paris), en association paritaire avec la compagnie NOBEL-BOZEL SA (à travers la société NOBEL-HOECHST CHIMIE SA de Puteaux/Hts-de-Seine - cf. N° 544 p. 24). En Belgique, il a le contrôle à 98,8% de la société commerciale AMERACE ESNA SA d'Anvers (anc. INTAIR SA, transformée en décembre 1970). Au Luxembourg, il a formé en février 1970 l'entreprise AMER-SIL SA pour la fabrication de boîtiers et composants en ébonite ou plastique selon les techniques de sa Division MOLDED PRODUCTS C° (Butler/N.J.), et en Suisse il dispose du holding ESNA AG (Glarus). Il a plusieurs filiales au Royaume-Uni et y a en outre accordé en février 1971 sa licence "Eslok" d'enduction plastique à la compagnie GKN BOLTS & NUTS Ltd, membre du groupe GUEST, KEEN & NETTLEFOLDS Ltd de Smethwick/Worcs. (cf. N° 623 p. 24).

(625/23) Membre à Londres et Bizzleswade du groupe INDUSTRIES Ltd (Glasgow), l'entreprise DELANEY GALLAY Ltd (cf. N° 534 p. 18) a confié la représentation en Italie de ses équipements électriques intégrés pour climatisation destinés à l'industrie aéronautique à la firme TECHNOLOGIE INDUSTRIALI SpA (Milan).

Animée par MM. A. Saivene et A. Nizzola, celle-ci assure notamment la distribution exclusive dans le pays des équipements aérospatiaux du groupe JOHNS MANVILLE CORP. de New York (cf. 614 p. 15) ainsi que la représentation des compagnies MORRISON MACHINE C° (Paterson/N.J.), R.H. HOOD C° (Philadelphie), AEROQUIP CORP. (Los Angeles/Cal.), LENDT & C° (New York), CURLATOR CORP. (East Rochester/N.Y.), TURBO MACHINE C° (Landsdale/Pa.), etc ...

(625/24) L'entreprise allemande d'appareils automatiques de signalisation électrique, optique et mécanique JOHANN & KONEN (Bonn-Beuel) s'est donnée une filiale de fabrication et vente en France, JOKON Sarl (Sarreguemines/Moselle) au capital de F. 180.000.

Propriété de M. Heinz Werner Konen, gérant de la nouvelle affaire, la fondatrice (capital de DM 2,4 millions) réalise avec quelque 200 personnes un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM 10 millions.

(625/24) Le groupe I.T.T.-INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. de New York (cf. N° 623 p. 30) s'est assuré une importante participation en Italie dans l'entreprise de phares automobiles ALTISSIMO AIMONE & C° SpA (Moncabori/Torino).

Il y négocie également la prise du contrôle d'une autre entreprise de cette spécialité, CARELLO FAUSTO & C° de Turin (cf. N° 582 p. 31).

(625/24) Spécialiste à Zurich d'électrodes (en verre et en métal notamment) pour instruments de mesures électriques (potentiomètres, ampèremètres, etc...), l'entreprise DR. W. INGOLD SA (capital de FS 500.000) a ouvert à Paris une succursale que dirige son propre président, M. Werner Ingold.

(625/24) L'entreprise d'instrumentation électrique, électronique, photographique et optique NIPPON KOGARU K.K. de Tokyo (cf. N° 483 p. 22) a renforcé son réseau chez les Six - une filiale, NIKON EUROPE N.V. (Amsterdam) - en transformant sa représentation de Düsseldorf en filiale sous le nom de NIKON VER-TRIEBSGESELLSCHAFT mbH (capital de DM 1 million), avec pour directeurs MM. K. Nakamura et Y. Sugi.

(625/24) Connue pour ses appareils électrodomestiques et sanitaires (marque "Ariston"), la société italienne MERLONI SpA de Fabriano/Ancône (cf. N° 589 p. 48) a conclu avec l'entreprise de Budapest TRANSELEKTRO un accord de licence et d'assistance technique permettant à celle-ci de se lancer dans la fabrication de chauffe-bains électriques "Ariston". Elle fournira en outre à son partenaire une partie des équipements de sa nouvelle usine, qui sera opérationnelle en 1973 avec une capacité de 200.000 unités/an.

MERLONI (capital de Li. 500 millions), que préside M. Aristide Merloni, réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de Li. 14 milliards. Une de ses récentes initiatives à l'étranger a été la réorganisation de sa filiale de vente ARISTON-FRANCE Sarl du Kremlin-Bicêtre/Val-de-Marne (cf. N° 555 p. 21), dont M. A. Merloni a pris la gérance et dont le capital a été porté à F. 300.000.

(625/25) Le groupe SIEMENS AG de Berlin et Munich (cf. N° 623 p. 29) a rationalisé une partie de ses intérêts à l'étranger en fusionnant plusieurs filiales ou affiliées en Autriche et en Suisse.

(1) L'entreprise de câbles électriques WIENER KABEL & METALLWERKE AG de Vienne, (cf. N° 619 p. 20) a absorbé la société SIEMENS GmbH (Vienne) puis, transformée en SIEMENS AG, a porté son capital à Sh. 201,63 millions; (2) La filiale (66%) ALBISWERK ZURICH AG (cf. N° 542 p. 29) a absorbé la société SIEMENS AG (Zurich); transformée en SIEMENS ALBIS AG et ayant porté son capital à FS 34 millions (en rémunération d'actifs bruts de FS 165,92 millions), elle a désormais son contrôle partagé 80/20 entre le groupe allemand et le groupe de Zurich ELEKTRO-WATT ELEKTRISCHE & INDUSTRIELLE UNTERNEHMUNGEN AG (cf. N° 623 p. 23).

(625/25) Spécialiste d'appareils électriques pour la toilette (rasoirs notamment), la compagnie SCHICK ELECTRIC INC. de Lancaster/Pa. (cf. N° 604 p. 21) a décidé de dissoudre par anticipation sa filiale commerciale de Paris SCHICK SA, dont le capital avait été réduit de F. 750.000 à 183.750 en 1966. Elle reste cependant présente sur le marché français avec une succursale ouverte à Paris début 1967, à l'enseigne SCHICK INTERNATIONAL Inc.

La compagnie américaine avait de même allégé ses intérêts en République Fédérale en fermant en mars 1971 sa filiale de vente de Francfort.

(625/25) La compagnie THOMSON HOUSTON-HOTCHKISS BRANDT SA de Paris (cf. N° 624 p. 27) a procédé à la dissolution de sa filiale belge de vente de machines à laver UFRABEL-VIVA SA (Anderlecht-Bruxelles) au capital de FB 1 million.

Cette affaire avait été créée en 1962 par l'entreprise LA LAVEUSE FRANCAISE VIVA de Haubourdin/Nord (cf. N° 395 p. 23), absorbée depuis par la société LES MOTEURS DE FOURMIES SA - membre du groupe THOMSON-BRANDT - qui s'est ensuite transformée en ESSWEIN SA (cf. N° 590 p. 27).

CONSTRUCTION MECANIQUE

(625/25) L'entreprise allemande de tracteurs industriels et machines agricoles ALOIS KOBER KG (Grosskötz üb Günsburg) s'est donnée une filiale commerciale à Strasbourg, AL-KO FRANCE SA (capital de F. 100.000), présidée par M. Raymond Schmitzer (Strasbourg).

La fondatrice, qui réalise avec quelque 200 salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM 15 millions, avait déjà deux filiales à l'étranger, l'une à Vérone l'autre à Zell/Tyrol.

(625/26) Spécialiste de matériels de friction et glissement (notamment pour freins et embrayages), l'entreprise allemande JURID-WERKE GmbH de Reinbeck (cf. N° 610 p. 23) a formé une filiale commerciale à Paris, JURID-FRANCE Sarl (capital de F. 400.000), avec pour gérant M. Werner Bross (Paris).

La fondatrice, filiale 51/49 des groupes BOHLEN INDUSTRIES GmbH d'Essen (cf. N° 603 p. 33) et BENDIX CORP. de Detroit (cf. N° 622 p. 22), avait déjà dans le Marché Commun deux filiales de vente sous son nom, l'une à Bruxelles (cf. N° 99 p. 15) l'autre à Rotterdam (cf. N° 423 p. 23).

(625/26) Membre en France du groupe d'appareillage de laboratoire, pompes de dosage pour analyse et contrôle, instrumentation médicale et chirurgicale MILTON ROY C° de St-Petersburg/Fla. (cf. N° 615 p. 20), la compagnie DOSAPRO MILTON-ROY SA de Pont-St-Pierre/Eure (cf. N° 558 p. 26) a pris pied en Suisse avec l'ouverture à Cham/Zug d'une succursale dirigée par MM. O. Degrémont, S. Crétel et A.L. Colombo.

Présidée par M. Jean-Claude Degrémont, la fondatrice (capital de F. 5 millions) possède plusieurs filiales sous son nom à l'étranger, notamment à Madrid, Milan, Neu Isenburg (anc. Düsseldorf), etc ... De son côté, déjà présent en Grande-Bretagne avec les filiales MITCHELL CRAIG PUMPS Ltd et DYLADE C° Ltd (Londres), le groupe américain y a dernièrement étoffé ses intérêts avec la création de l'entreprise d'instrumentation de contrôle et de réglage pour basses pressions MILTON ROY (GREAT BRITAIN) Ltd.

(625/26) Passée en 1965 sous le contrôle absolu du groupe ALLIS CHALMERS CORP. de Milwaukee/Wisc. (cf. N° 614 p. 18), la société SIMPLICITY MANUFACTURING C° (Port Washington/Wisc.) que préside M. Wendelin L. Voegli, et qui est spécialisée dans les engins mécaniques mobiles (moissonneuses, charrues rotatives, chasse-neige, tracteurs), a ouvert à Bruxelles une succursale que dirige M. Samuel E. Greely (Port Washington).

Connu pour ses équipements de génie civil, agricoles et de levage, ALLIS CHALMERS - où le groupe FIAT SpA de Turin détient un intérêt de 10 % (cf. N° 561 p. 24) - est directement présent en Belgique avec une succursale à Herstal-lez-Liège (cf. N° 494 p. 24). A Paris, il a une filiale industrielle absolue (matériels de manutention), ALLIS CHALMERS FRANCE SA (capital de F. 6,25 millions); une filiale de production de machines de manutention roulante SOMANUT Sarl, en association paritaire avec la compagnie PRECISION MECANIQUE LABINAL SA (St-Ouen/Seine-St-Denis), et, avec le même associé, une filiale de distribution de ces matériels, ACM FRANCE Sarl. A Milan, il dispose d'une filiale spécialisée dans la production de chenillettes, ALLIS CHALMERS ITALIANA SpA, et à Rome d'une filiale d'assistance technique, ALLIS CHALMERS OVERSEAS SpA (cf. N° 504 p. 24). En République Fédérale enfin, il a pour distributeur la société ERDBAU GERÄTE SCHMIDT & KOCH GmbH (Brême), membre du groupe BREMER FAHRZEUGHAUS SCHMIDT & KOCH AG (Brême).

(625/27) L'entreprise allemande de chaudières et brûleurs industriels et domestiques (marque "Monarch") MAX WEISHAUP T GmbH de Schwendi/Württ, (cf. N° 595 p. 39) a élargi le potentiel industriel de sa filiale MONARCH-FRANCE SA (Thionville/Moselle) en lui faisant absorber STE AIR-SECHAGE INDUSTRIE-ASI SA (Thionville), ce qui a entraîné l'augmentation de F. 1,2 à 3 millions de son capital.

WEISHAUP T (capital de DM 10 millions), dont la capacité de production a été récemment porté à 120.000 brûleurs/an, réalise avec sa filiale française ainsi que ses filiales BELGIAN MONARCH SA de Bruxelles (cf. N° 409 p. 35) et WEISHAUP T-DAN-MARK A/S (Copenhague) un chiffre d'affaires annuel consolidé supérieur à DM 100 millions.

(625/27) Connue pour ses matériels de manutention et levage, la société française VERLINDE SA de Loos-les-Lille (cf. N° 194 p. 20) a étoffé son réseau commercial à l'étranger avec la création à Essen de la firme VERLINDE HEBEZEUGE GmbH (capital de DM 20.000), dirigée par MM. P.A. Verlinde et H.J. Ophéy.

Présente en Grande-Bretagne avec une filiale à 70 %, VERLINDE HOISTS Ltd (Birkenhead/Ches.), la fondatrice possède plusieurs participations en France, notamment 92 % dans la S.I.T.I.-STE INDUSTRIELLE DE TRAITEMENTS THERMIQUES PAR INDUCTION (Marquette-lez-Lille) et 33 % dans LA CHAÎNE DE SECURITE SA (St-Etienne/Loire).

(625/27) L'entreprise danoise de matériels de régulation des températures et chauffage (notamment cuves à niveau constant A/B Brdr. MICHAELSEN de Hedensted (cf. N° 604 p. 22) s'est donnée une filiale à Paris B.M. FRANCE (MICHAELSEN) SA (capital de F. 100.000), que préside M. Michel Guyot (Paris).

Animée par MM. Laurits Michaelsen, Tage Kristensen et Preben L. Windfeldt, la fondatrice assure notamment la représentation au Danemark de la compagnie NORDSON CORP. d'Amherst/Ohio (pulvérisateurs, appareils d'induction et collage).

(625/27) Spécialiste de fournitures générales et équipements pour laboratoires, laiteries, usines alimentaires, etc ..., l'entreprise allemande HERMANN WALDNER KG (Wangen/Allgau) a installé à Hilversum une filiale commerciale, WALDNER NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 100.000), dirigée par M. L.A. Helsing.

Animée par M. Ludwig Kofler, la fondatrice, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de DM 40 millions, possède un important réseau de représentations à l'étranger, principalement en France, Belgique, Autriche, Italie, Grèce, Danemark et Suisse.

(625/27) L'entreprise allemande d'aéraulique THALHEIMER-KÜHLUNG d'Ellwangen (capital de DM 800.000) a constitué en France une filiale d'études et engineering (climatisation, ventilation, etc ...), POLAIRFROID SA (Marseille) au capital de F. 100.000, que préside M. Hermann Thalheimer.

(625/28) La compagnie britannique de matériels pneumatiques et hydrauliques G.D. PETERS & C° Ltd de Slough/Bucks. (cf. N° 608 p. 20) s'apprête à transférer en République Fédérale sa Division "Hancock" d'équipements de réglage de brûleurs et chalumeaux. Celle-ci sera exploitée par une filiale à Francfort, HANCOCK BRENNSCHNEID-AUTOMATIK GmbH (capital de DM 100.000) qui, dirigée par MM. J.E. Wargrave et Rudolf Strauss, sera opérationnelle en mars 1972.

(625/28) L'entreprise française de tracteurs pour semi-remorques STE DES TRACTEURS F.A.R. SA de Gennevilliers/Hts-de-Seine (capital de F. 1,5 million) s'est donnée une filiale commerciale à Rome, FAR ITALIANA SpA (capital de Li. 5 millions), que préside son propre président, M. Alain Arbona, et où elle est associée 80/20 à des intérêts locaux portés par M. Gian Luigi Romita.

(625/28) Par l'intermédiaire de sa filiale de Bruxelles CHEMCON Sprl (cf. N° 509 p. 27), l'entreprise de pompes (notamment pompes doseuses pour l'industrie chimique) CHEMCON INC. (Medfield/Mass.) a constitué en France (Jouy-en-Josas/Yvelines) une affaire industrielle et commerciale sous son nom (capital de F. 25.000), avec pour gérant M. Philippe Mommarche (Buc/Yvelines).

(625/28) Spécialiste au Japon de compresseurs et équipements de froid industriel sous la marque "Mycom", la compagnie MAYEKAWA MANUFACTURING C° Ltd (Tokyo) s'est donnée à Bruxelles une filiale de vente, maintenance et engineering, MYCOM EUROPE SA (capital de FB 2,5 millions), présidée par M. Hirashi Misawa, l'un de ses propres directeurs.

A l'étranger, la fondatrice (capital de ¥ 130 millions) n'avait jusqu'ici d'intérêts qu'en Amérique - des filiales sous son nom à Mexico, Sao Paulo et Los Angeles/Cal. - et en Asie du Sud-Est (Taïpeh, Séoul, Bangkok et Hong Kong).

(625/28) Spécialiste à Londres de briquets, articles de fumeurs, etc ..., la société COLIBRI LIGHTERS LTD a étoffé ses intérêts à Paris en y constituant - en association 10/90 avec la filiale COLIBRI FRANCE Sarl qu'elle a possède déjà - la firme de vente STE JOHN STERLING Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Simon Zalemann.

La fondatrice dispose depuis février 1971 d'une filiale en Suisse, COLIBRI LIGHTERS ZUG AG (capital de FS 50.000).

(625/28) L'entreprise suisse de finition et commerce horloger JULLERAT FRERES SA de Malleray/Berne (capital de FS 50.000), que préside M. Georges-Valéry Juillerat, a ouvert en France (Morteau/Doubs) une succursale placée sous la direction de M. Pierre Fleury.

(625/29) A travers sa filiale absolue en Suisse COOPER BESSEMER AG de Chur/Grisons (capital de FS 250.000), le groupe COOPER INDUSTRIES INC. de Toledo/Ohio (cf. N° 532 p. 45) a ouvert à Paris une succursale placée sous la direction de M. N. Keppler et chargée de la vente et de la maintenance de ses compresseurs et turbines à gaz.

Le groupe américain, qui a fermé début 1970 sa succursale de Belgique (St-Josse-ten-Noode/Bruxelles), possède, outre sa filiale suisse, d'importants intérêts en Europe : aux Pays-Bas LUFKIN EUROPA N.V. d'Emmen (instruments de mesure de longueurs, compteurs); en République Fédérale, WELLER ELEKTRO-VERKZEUGE GmbH (appareils de soudure électrique) et COOPER-VULKAN KOMPRESSOREN GmbH de Düsseldorf (compresseurs, turbines) - la seconde en association paritaire avec la compagnie BREMER VULKAN SCHIFFBAU & MASCHINENFABRIK (Brême); au Royaume-Uni, WELLER ELECTRIC Ltd (Horsham/Sussex).

(625/29) Connue pour ses outils en métaux durs et aciers rapides (systèmes Herka, Isofix et Fix-Perfect), l'entreprise allemande KARL HERTEL GmbH (Fürth) a fondé à Paris la société de vente HERTEL FRANCE Sarl (capital de F. 100.000), dont les gérants sont MM. Georg Brendell, son propre gérant, et Günther Hertel, son directeur commercial.

(625/29) L'entreprise belge d'aéraulique A.C.V. SA (Ruisbroek/Brabant), au capital de FB 36 millions, a constitué à Strasbourg une filiale de vente d'équipements de chauffage et climatisation, A.C.V. FRANCE SA (capital de F. 100.000) que préside son propre président M. Pierre Buchet.

(625/29) L'entreprise allemande GANZHORN & STIRN KG (Schwäbisch Hall) a constitué en France une filiale pour la vente et la maintenance de ses machines d'embouteillage, fermeture et conditionnement, GASTI-FRANCE Sarl (Cherizy/E. & L.) au capital de F. 40.000, dont le gérant est son propre président, M. Hans Dieter Sehl.

(625/29) Après s'être assuré à Paris le contrôle de l'entreprise de meules et produits abrasifs ETS A. HUARD SA (cf. N° 557 p. 28), le groupe NORTON C° de Worcester/Mass. (cf. N° 565 p. 25) s'est défait des actifs industriels relatifs aux techniques du vide (évaporateurs, détecteurs de fuite, pompes à vide, etc...) exploités à St-Julien en Genevois/Hte Savoie par sa filiale N.R.C. EUROPE Sarl (cf. N° 320 p. 24) au profit du groupe de composants et instruments électroniques de laboratoires VARIAN ASSOCIATES INC. de Palo Alto/Cal. (cf. N° 531 p. 33).

Celui-ci - qui dispose d'une filiale en France, VARIAN SA (Orsay/Ecconne) au capital récemment porté à F. 5,46 millions - a effectué cette opération au profit de sa filiale de Turin VARIAN SpA. (capital de Li. 375 millions), spécialisée dans les équipements électroniques et électriques de conditionnement de l'air (cf. N° 257 p. 26).

(625/30) Affiliée pour 40 % au groupe SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON (Neuilly/Hts-de-Seine) et spécialiste de vannes, robinets, soupapes et raccords pour hautes pressions et températures, la société SAPAG SA de Paris (cf. 504 p. 32) a négocié la reprise en Belgique à la compagnie WESTINGHOUSE ELECTRIC CORP. SA (Awan-les-Liège), membre du groupe WESTINGHOUSE ELECTRIC CORP. (Pittsburgh/Penn.), de sa Division "Jaspar" (anc. ATELIERS JASPAR WESTINGHOUSE SA de Liège - cf. N° 213 p. 12), spécialisée de son côté dans la "robinetterie vapeur". Cette opération, réalisée au prix de FB 11,13 millions, a entraîné l'ouverture à Liège d'une succursale dirigée par M. Albert Germeau (Chênée) et chargée de la gestion des actifs "Jaspar" en même temps que de la vente sur le marché belge des fabrications de SAPAG.

Cette dernière (capital de F. 3 millions), que préside M. Jacques Oyer et qui escompte pour 1971 un chiffre d'affaires supérieur à F. 50 millions, a par ailleurs consenti divers apports mobiliers et immobiliers à sa filiale SOFAS-STE DE FABRICATION DE SOUPAPES DE SURETE SA (Paris) qui, en conséquence, a élevé son capital de F. 0,1 à 6,7 millions.

(625/30) L'entreprise allemande HERMANN STORCK MASCHINENFABRIK NEUMUNSTER (Neumünster) qui, propriété de la famille Storck est connue pour ses autoclaves "Storck" ainsi que matériels de conservation et destruction, a installé une filiale d'importation, vente et maintenance à Annecy/Haute Savoie, HERMANN STORCK-DIVISION FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), dont le gérant est M. Hermann R. Storck (Einfeld).

Au capital de DM 1 million, la fondatrice réalise avec quelque 200 salariés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM 8 millions.

(625/30) La compagnie française de machines outils (presses lourdes, vérins, équipements de cisailage) STE PROMECAM SISSON-LEHMANN SA de Saint-Denis/Seine-St-Denis (cf. N° 560 p. 27) a obtenu de l'entreprise italienne de la branche VERRINA SpA de Genova-Voltri (cf. N° 506 p. 24) la commercialisation dans le monde entier - soit directement, soit par cession de licences - de la gamme de ses presses plieuses et cisailles. L'exécution de cet accord sera du ressort de sa filiale de gestion de licences et de commerce international PROMECAM INTERNATIONAL SA (cf. N° 500 p. 25).

VERRINA, propriété du groupe familiale Costa, est liée depuis 1969 par un accord du même type pour ses presses guillotines hydrauliques avec la firme de Londres F.J. EDWARDS Ltd, membre du GEORGE COHEN 600 GROUP Ltd. Son nouveau partenaire français possède des filiales de vente PROMECAM aux Etats-Unis (Aurora/Ind.), Canada (Montreal) et République Fédérale (Fellbach-Stuttgart) notamment. Il dispose aussi d'une succursale à St-Josse-ten-Noode/Bruxelles et il a des licenciés ou représentants dans de nombreux pays : Suisse, Pays-Bas, Espagne, Japon, République Sudafricaine, etc ...

(625/31) Spécialiste de presses hydrauliques et machines à découper, la compagnie PACIFIC PRESS & SHEAR CORP. (Oakland/Cal.), filiale absolue depuis mars 1967 du groupe métallurgique canadien CANRON Ltd de Montreal (anc. THE CANADA IRON CORP. Ltd), a accordé la licence exclusive pour le Marché Commun et la Grande-Bretagne de fabrication et vente de certaines de ses presses lourdes à la société belge ATELIERS HEUZE, MALEVEZ & SIMON-H.M.S. SA d'Auvelais (cf. N° 520 p. 27).

En Europe, le groupe canadien dispose d'une filiale en Suisse, MATISA-MATERIEL INDUSTRIEL SA (Crissier/Vaud) au capital de FS 6 millions, qui exploite des usines de matériels ferroviaires à Crissier et Renens/Vaud ainsi qu'à Palumbo/Italie.

(625/31) La manufacture horlogère suisse RODANIA AG de Grenchen/Solothurn (capital de FS 500.000), que préside M. Baumgartner-Schwab, a procédé à la dissolution de sa filiale de vente MONTRES RODANIA FRANCE SA (capital de F. 200.000), constituée en 1950 à Paris, puis transférée en 1967 à Marseille.

ELECTRONIQUE

(625/31) Représentée jusqu'ici en République Fédérale par la filiale à Düsseldorf du groupe suédois FACIT A/B (cf. N° 556 p. 26) et y disposant d'une filiale commerciale, POTTER INSTRUMENT C° GmbH (Norderstedt), l'entreprise d'équipements périphériques pour ordinateurs POTTER INSTRUMENT C° Inc. de Plainview/N.Y. (cf. N° 558 p. 30) y a constitué la firme de vente, montage et assistance technique DEUTSCHE POTTER INSTRUMENT C° GmbH (Francfort) au capital de DM 1 million, gérée par M. Peter F. Erb.

(625/31) Spécialiste au Danemark d'instrumentation électronique professionnelle, scientifique et électro-acoustique, la société A/S BRUEL & KJAER de Naerum (cf. N° 638 p. 21) a renforcé son réseau commercial chez les Six avec l'installation d'une filiale en République Fédérale, BRÜEL & KJAER VIBRATION VERTRIEBSGESELLSCHAFT mbH (Bargteide/Ahrensburg) au capital de DM 20.000, gérée par Mme Sigrid Peters Struwe.

La fondatrice dispose de plusieurs filiales sous son nom à l'étranger, notamment à Milan, Zurich et Stockholm, ainsi qu'à Paris (INSTRUMENTS B. & K. SA).

(625/32) Le groupe d'instrumentation électronique et électromécanique de mesure et contrôle (pour pétrochimie et chimie notamment) HARTMANN & BRAUN AG de Francfort (cf. N° 623 p. 29) a porté à 17 % sa participation aux Etats-Unis dans la compagnie INTERTECH CORP. de Princeton/N.J. (cf. N° 601 p. 25).

Doté depuis 1969 d'une filiale commerciale sous son nom à Wembley/Mddx. (cf. N° 544 p. 27) et, depuis peu, d'une autre en Australie (Sydney), HARTMANN & BRAUN a de nombreux intérêts à l'étranger : Milan, Metz-Borny/Moselle, La Haye, Vienne, Sao Paulo etc ... Affilié au groupe AEG TELEFUNKEN AG (Berlin et Francfort), il possède également en Suisse une participation de 40 % dans son homologue CAMILLE BAUER MESSINSTRUMENTE AG de Wohlen/Bâle (cf. N° 601 p. 25).

(625/32) L'entreprise française de composants électroniques et électriques pour signalisation, mesures, bancs d'essais, chronoscopes, etc ... E C E. L'EQUIPEMENT & LA CONSTRUCTION ELECTRIQUE SA (Paris, avec usines à Chauray/Niort et Le Pontreau Ste Pezenne/Deux Sèvres) s'est donnée une filiale à Munich, E C E. L'EQUIPEMENT & LA CONSTRUCTION ELECTRIQUE ENTWICKLUNGS- & WARTUNGS-GESELLSCHAFT FÜR DEUTSCHLAND mbH (capital de DM 0,7 million), gérée par M. René Auchapt.

(625/32) La compagnie d'instruments de mesure électriques et électroniques (notamment compteurs de particules) COULTER ELECTRONICS Inc. de Hialeah/Fla. (cf. N° 304 p. 25) s'est dotée d'une filiale industrielle et commerciale à Milan, COULTER ELECTRONICS SpA (capital de Li. 10 millions), que préside M. Richard Newland Martin.

La fondatrice était déjà implantée dans la CEE avec une filiale en République Fédérale, FIRMA COULTER ELECTRONICS-KUNDENDIENST GmbH (Krefeld), et une autre à Margency/Val d'Oise (cf. N° 123 p. 19), COULTRONICS FRANCE SA (capital dernièrement porté de F. 0,1 à F. 0,5 million).

(625/32) Spécialisée à Londres dans les services de maintenance pour entreprises utilisatrices d'ordinateurs, et affiliée (26%) depuis 1970 à la HAMBROS BANK Ltd (Londres), la compagnie COMPUTER FIELD MAINTENANCE Ltd a installé à Francfort une filiale sous son nom (capital de DM 20.000), dirigée par M. Charles G. Ashby.

(625/32) Animée par MM. J.J. Van Oosterom et J.C.L. Mol, la firme de software AUTOMATION CENTER VOLMAC N.V. de Rotterdam s'est donnée sous son nom une filiale à Düsseldorf, dirigée par M. J.G.A. Van Hoof et devant occuper une centaine de personnes en 1974. Elle envisage de constituer également une filiale à Bruxelles.

(625/33) L'entreprise d'appareillages électroniques REGNE-CENTRALEN A/S de Copenhague (cf. N° 323 p. 25) a fait ouvrir à Bruxelles par sa filiale commerciale de Rotterdam REGNE CENTRALEN (NEDERLAND) SCANDINAVIAN INFORMATION PROCESSING SYSTEMS N.V. (cf. N° 517 p. 24) une succursale placée sous la direction de MM. Van Rossel et J. Elvader (Rotterdam).

L'entreprise danoise, représentée en République Fédérale par la firme GIER ELECTRONICS GmbH (Hanovre), est également présente en Norvège, Suède, Autriche et Royaume-Uni.

(625/33) La société WANG LABORATORIES INC. de Towksbury/Mass. (cf. N° 576 p. 34), qui se consacre aux petits ordinateurs, a formé à Utrecht une filiale de vente et de software, WANG NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 20.000), dirigée par M. William C. Holland.

Affiliée au groupe de Cleveland WARNER & SWASEY C° (cf. N° 567 p. 29), la fondatrice a déjà plusieurs filiales commerciales sous son nom chez les Six, notamment à Francfort et St-Josse-ten-Noode/Bruxelles.

(625/33) Spécialiste de services en informatique, le groupe UNIVERSITY COMPUTING C° de Dallas/Texas (cf. N° 585 p. 30) a transformé sa filiale de travaux à façon sur ordinateurs AUTOMATION CENTER PARIS SA (capital de F. 2 millions) - à travers la compagnie ACI-AUTOMATION CENTER INTERNATIONAL AG (Zurich), acquise en 1969 au prix de \$ 5 millions - en UNIVERSITY COMPUTING C° (FRANCE) SA PARIS.

Celle-ci a de nombreuses sociétés soeurs à même vocation en Europe, soit sous le nom d'AUTOMATION CENTER, soit sous celui d'A.C. SERVICE : deux en France, cinq en République Fédérale, une en Belgique, une en Autriche, etc ...

(625/33) Les groupes de Paris C.G.E.-CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. N° 620 p. 14) et de Neuilly/Hts-de-Seine CIE DE SAINT GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA ont fait apport de leurs participations (42 % chacun) dans la CIE INDUSTRIELLE DES LASERS-CILAS SA de Marcoussis/Essonne (cf. N° 602 p. 20) à un holding paritaire récemment constitué à cet effet, CIE FINANCIERE DES LASERS-COFILAS SA (Marcoussis) au capital de F. 4,3 millions, que préside M. Georges Besse.

CILAS a récemment participé pour 62,5%, en association pour le solde avec son homologue STE BELGE D'OPTIQUE & D'INSTRUMENTS DE PRECISION SA (Gand), à la constitution à Gand de la CIE BELGE DES LASERS SA (capital de FB 20 millions).

(625/34) Il entre dans les intentions du groupe de filtres à air, composants (fibres de verre notamment), équipements de dépoussiérage et épuration de l'air et des gaz industriels AMERICAN AIR FILTER INC. de Louisville/Ky. (cf. N° 600 p. 19) de s'assurer le contrôle à Paris de la société APPAREILS & PROCÉDES HOLMES SA, spécialisée dans les précipitateurs électroniques pour le contrôle de la pollution de l'air.

Disposant depuis 1968 d'une filiale industrielle en France (Gasny/Eure), A.A.F. SA, qui emploie une soixante de personnes, le groupe américain est largement implanté chez les Six avec des filiales à Amsterdam(2), St-Josse-ten-Noode/Bruxelles, Dortmund et Milan (2).

EMBALLAGE

(625/34) L'entreprise de Cologne MAUSER-WERKE GmbH (cf. N° 512 p. 26), qui produit notamment des emballages pour liquides en métal, carton ou plastique ainsi que des machines d'emballages et meubles de bureau et jardin, s'est donnée une filiale industrielle et commerciale à Paris, MAUSER EMBALLAGES SA (capital de F. 3 millions), dont le conseil de surveillance est présidé par M. Rolf Mauser, son propre gérant, et le Directoire par M. Jean Treussard (Paris).

La fondatrice (capital de DM 12,5 millions), qui occupe quelque 3.600 personnes dans ses 11 usines en République Fédérale, réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM 230 millions. Elle était déjà présente à Paris avec une filiale chargée de la commercialisation de ses meubles, STE FRANCAISE MAUSER Sarl (capital de F. 100.000), gérée par M. J. Treussard (cf. N° 494 p. 27). Elle dispose également en France d'une licenciée pour ses récipients en polyéthylène basse tension, ETS CLEMENT PONTNEAU-PONTNEAU PLASTIC SA de Soustons/Landes (capital de F. 2 millions).

(625/34) La firme suédoise de matériaux et machines d'emballage PEOPAC A/B & C° K.B. (Stockholm et Ösebro) a installé à Kerkrade une filiale industrielle, commerciale et d'assistance technique, PEOPAC NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 550.000), dirigée par M. Hans Lindberg.

ENGINEERING

(625/35) L'accord de coopération technique conclu fin 1969 (cf. N° 559 p. 23) entre le groupe chimique et verrier PPG INDUSTRIES Inc. de Pittsburgh et la compagnie d'engineering chimique et pétrochimique ORONZIO DE NORA IMPIANTI ELETTRICIMICI SpA de Milan a trouvé son prolongement en France avec la création à Paris de la société PPG NORA CHEMICAL PROCESSES SA (capital de F. 100.000), que préside M. Dominique Jacqueau et dont l'objet est l'engineering chimique.

Le partenaire américain - déjà présent dans le pays avec les entreprises de carbonate ALLYMER SA de Paris (en association 51/49 avec la STE FRANCAISE D'ORGANO-SYNTHESE SA - cf. N° 348 p. 18) et de peintures PEINTURES CORONA SA (Valenciennes/Nord) ainsi que les firmes de vente de verre PITTSBURG CORNING FRANCE Sarl de Croissy-sur-Seine/Yvelines (cf. N° 584 p. 41) et SILENKA FRANCE Sarl de Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine (cf. N° 558 p. 42) - est représenté au conseil de la nouvelle affaire par un de ses vice-présidents, M. Hubert C. Thiehaus, ainsi que par M. Bjorn-Axel Holmstrom (Rome), administrateur de sa filiale ITALVER-PITTSBURGH PAINTS SpA de Milan (cf. N° 287 p. 20), tandis que M. Jacques de Bavier (Lutry/Suisse) y porte les intérêts du partenaire italien.

Ce dernier - issu de la fusion des firmes de Milan ARONED SpA et ORONZIO DE NORA IMPIANTI ELETTRICIMICI Sas (première du nom) au profit de la première qui a repris la raison sociale de la société absorbée, et a porté son capital à Li. 500 millions (cf. N° 583 p. 30) - était lui-même déjà implanté à Paris avec une filiale, ORONZIO DE NORA FRANCE Sarl (capital de F. 200.000).

(625/35) Filiale à 77,5% du groupe chimique FARBWERKE HOECHST AG (Francfort), l'entreprise d'engineering FRIEDRICH UHDE GmbH de Dortmund (cf. N° 614 p. 15) s'est donnée une filiale à Paris, UHDE FRANCE SA (capital de F. 100.000), placée sous la présidence de son propre gérant M. Herman Rossow.

La fondatrice (capital de DM 50 millions) réalise avec 2500 personnes un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM 280 millions.

(625/35) Le groupe d'engineering chimique, pétrolier, pétrochimique et gazier FLUOR CORP. de Los Angeles/Cal. (cf. N° 614 p. 23) s'est donné une filiale à Bruxelles, FLUOR BELGIUM SA (capital de FB 1 million), que préside M. James R. Fluor, son propre chairman.

Le groupe américain était déjà fortement implanté en Europe avec des filiales FLUOR à Düsseldorf, Haarlem (cf. N° 580 p. 32), Paris (cf. N° 612 p. 28), Londres, Stockholm, etc ...

(625/36) Les groupes SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. N° 624 p. 29) et NORTH AMERICAN ROCKWELL CORP. d'El Segundo/Cal. (cf. N° 597 p. 31) ont donné suite à l'accord qu'ils avaient conclu en septembre 1970 (cf. N° 580 p. 31) sur l'application des techniques d'isolation élaborées par le second dans le cadre du programme spatial "Apollo" : ils ont constitué en France (Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine) la société NARWIN SA (capital de F. 0,2 million) où la société WANNER ISOFI ISOLATION SA de Rueil-Malmaison (anc. Levallois-Perret - cf. N° 624 p. 17), filiale du partenaire français, est majoritaire à 51 %, le solde allant au partenaire américain et à ses filiales NORTH AMERICAN ROCKWELL INTERNATIONAL CORP. et NORTH AMERICAN AVIATION INTERNATIONAL Inc.

(625/36) Dernièrement constituée en Suisse, au capital de FS 50.000, par le groupe de mécanique lourde et construction navale N.V. INDUSTRIEEL HANDELSCOMBINATIE HOLLAND-I.H.C. HOLLAND à travers sa filiale N.V. VERSHURE & C'S SCHEEPSWERF & MASCHINENFABRIEK (Amsterdam), la firme d'engineering maritime TERMINAL INSTALLATIONS AG de Fribourg (cf. N° 615 p. 14) a ouvert à Anvers un bureau de représentation placé sous la direction de M. Nicolas H. Conijn.

(625/36) La compagnie d'engineering papetier et de machines pour industries papetières et plastiques ER-WE-PA MASCHINENFABRIK & EISENGIESSEREI GmbH d'Erkruth/Düsseldorf (cf. N° 336 p. 22) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale ER-WE-PA Sarl de Paris (capital de F. 20.000), fondée fin 1965. La compagnie allemande (capital de DM 5 millions) est filiale à 86 % de la société ER-WE-PA HOLDING AG de Zurich (capital récemment porté de FS 0,9 à 4,9 millions) et elle appartient pour le solde à M. Herbert K. Schmidt (Erkrath), président de la précédente. Réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM 40 millions, elle est notamment licenciée à titre exclusif pour l'Europe des machines plastiques de l'entreprise EGAN MACHINERY Co de Somerville/N.J. (anc. FRANCK W. EGAN & Co). En Suisse, elle est associée à la firme RICE BARTON CORP. (Worcester/Mass.) dans l'entreprise de machines plastiques RICE BARTON AG (Zurich) au capital de FS 100.000 (anc. RICE BARTON ERWEPA AG, transformée en mars 1967).

FINANCE

(625/36) LA BAYERISCHE HYPOTHEKEN & WECHSELBANK AG de Munich (cf. N° 623 p. 40) a négocié un accord de coopération avec le BANCO ATLANTICO SA de Madrid (cf. N° 454 p. 29), assorti de la prise d'une participation de 5 % dans celui-ci - où le groupe CONTINENTAL ILLINOIS NATIONAL BANK & TRUST Co de Chicago (cf. N° 620 p. 26) est intéressé à titre minoritaire.

(625/37) La WELLS FARGO BANK de San Francisco (cf. N° 602 p. 29) négocie l'acquisition d'une participation de 26 % - avec option pour la porter à 51 % - dans l'établissement de crédit et financier de Francfort et Berlin ALLGEMEINE DEUTSCHE CREDIT-ANSTALT-ADCA (cf. N° 619 p. 26), grâce notamment à la reprise d'une partie des intérêts prépondérants qu'y détient le groupe QUANDT de Bad Hamburg (cf. N° 618 p. 26).

La banque américaine est présente chez les Six avec une succursale à Luxembourg (cf. N° 518 p. 28) ainsi qu'un intérêt minoritaire à Amsterdam dans la compagnie de portefeuille et d'investissement HAMBRO INTERNATIONAL N.V. (cf. N° 593 p. 31). Elle est par ailleurs intéressée à Londres dans la WESTERN AMERICAN BANK (EUROPE) Ltd (cf. N° 594 p. 25), et elle envisage d'y créer une filiale, WELLS FARGO Ltd, devant être opérationnelle début 1972.

(625/37) L'une des premières affaires allemandes de leasing immobilier, DEUTSCHE ANLAGEN-LEASING GmbH de Mayence (cf. N° 555 p. 28) s'est donnée une filiale à Bruxelles, STE BELGE DE LEASING IMMOBILIER SOBELIN SA (capital de FB 1 million), que préside M. Eberhard Kühl (Mainz-Bretzenheim).

La fondatrice, dont le capital a été porté début 1971 de DM 6 à 10 millions, a pour principales filiales la firme de leasing de matériels mécaniques MASCHINEN MIETE GmbH de Francfort (cf. N° 418 p. 22) et la compagnie de leasing immobilier INDUSTRIE ANLAGEN LEASING (IAL) GmbH de Munich (anc. MÜNEMANN INDUSTRIE ANLAGEN GmbH). Elle appartient aux banques ou compagnies financières LANDESBANK & GIROZENTRALE RHEINLAND PFALZ et WERWALTUNGSGESELLSCHAFT FÜR VERMIETUNGS- & EXPORTFINANZIERUNG mbH (Mayence) pour 25 % chacune, ainsi que HESSISCHE LANDESBANK (Francfort), BAYERISCHE GEMEINDE BANK (Munich) et WESTDEUTSCHE LANDESBANK (Düsseldorf) pour 16,3 % chacune.

(625/37) La BANQUE LAMBERT Scs de Bruxelles (cf. N° 603 p. 25) négocie, à travers sa filiale de portefeuille CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA (cf. N° 618 p. 32), la prise d'une participation importante - mais ne pouvant excéder, selon la réglementation américaine, 25 % - dans la firme de brokers de New York WILLIAM D. WITTER.

CIE LAMBERT possède de nombreux intérêts aux Etats-Unis, notamment dans THE LAMBERT BRUSSELS CORP. (New York) - qui coordonne ses activités et investissements en Amérique du Nord - THE LAMBERT BRUSSELS REAL ESTATE CORP. (immobilier) et FIVE ARROWS SECURITIES (avec sa filiale NEW COURT SECURITIES - cf. N° 563 p. 29). Elle s'est cependant dernièrement défait au profit du groupe AETNA LIFE & CASUALTY C° (Hartford/Conn.) de son intérêt dans l'établissement financier AMSTERDAM OVERSEAS CORP. de New York (cf. N° 618 p. 34).

(625/38) La SUMITOMO BANK Ltd d'Osaka (cf. N° 589 p. 32) a élevé sa représentation permanente de Düsseldorf au rang de succursale, placée sous la direction de MM. Eiichi Sawada et Herbert Lauschner.

Présidée par M. Shozo Hotta, la banque japonaise (capital de ¥ 50,4 milliards) dispose de succursales ou représentations à Londres, New York, Chicago, Los Angeles, San Francisco, Sao Paulo, Hong Kong et Sydney.

(625/38) Ne disposant jusqu'ici en Espagne que d'un bureau de représentation à Madrid, la BANQUE NATIONALE DE PARIS-B.N.P. SA (cf. N° 624 p. 26), dont le capital a été récemment porté de F. 325 à 500 millions, y a constitué la société de promotion et financement d'investissements CONSEJO DE ESPANA SA (Madrid) au capital de Ptas 4 millions.

La fondatrice est associée à parité dans la nouvelle affaire avec ses filiales BN POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE (OCEAN INDIEN) SA, BN POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE (AFRIQUE) SA, BANQUE POUR L'EXPANSION INDUSTRIELLE-BANEXI SA et STE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DU COMMERCE & DE L'INDUSTRIE-INTERCOMI SA.

(625/38) La compagnie de portefeuille de Luxembourg EUROSINDICAT SA (émanation de plusieurs banques ou groupes financiers européens - cf. N° 531 p. 37) a constitué à son siège la société ITALUNION MANAGEMENT C° SA (capital de F. Lux. 3 millions) pour assurer la gestion du Fonds de placement (notamment en valeurs italiennes) ITALUNION SA (cf. N° 558 p. 33).

Elle y a pour associées les compagnies de Luxembourg EUROSINDICAT INVESTMENT RESEARCH BUREAU-E.I.R.B. SA, STE DE GESTION POUR L'INVESTISSEMENT DANS LE MARCHE COMMUN SA (cf. N° 333 p. 26), STE DE GESTION DU FONDS PATRIMONIAL SA et STE DE GESTION DE FINANCE-UNION SA, ainsi que la BANQUE LAMBERT de Bruxelles (cf. N° 618 p. 34) et la BANCA PROVINCIALE LOMBARDA SpA de Bergame.

(625/38) La CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA de Paris (cf. N° 623 p. 31) a rétrocédé au holding d'assurances et bancaire INA CORP. de Philadelphie/Pa. (son actionnaire pour 10 % - cf. N° 587 p. 38) une participation de 10 % dans la compagnie de leasing de matériels et biens d'équipements BAIL EQUIPEMENT SA de Paris (cf. N° 621 p. 26), dont elle partageait jusqu'à présent le contrôle avec le groupe de Cleveland/Ohio LEASEWAY TRANSPORTATION CORP.

(625/39) Une concentration a été négociée en Italie entre la filiale de portefeuille ITALPI-STA ITALIANA PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI SpA (cf. N° 623 p. 23) du groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA de Milan (cf. N° 624 p. 33) et le groupe financier de Florence BASTOGI-STA ITALIANA PER LE STRATE FERRATE MERIDIONALI SpA (cf. N° 596 p. 15) au profit de celui-ci, qui s'apprête par ailleurs à absorber ses filiales de portefeuille (52 et 44 % respectivement) S.E.S. FINANZIARIA SpA de Cagliari (cf. N° 623 p. 41) et S.G.E.S. FINANZIARIA SpA de Palerme (cf. N° 568 p. 30). Après cette opération, BASTOGI, dont le capital dépassera Li. 200 milliards et le portefeuille Li. 142 milliards, sera, après le groupe public E.N.I.-ENTE NAZIONALE IDROCARBURI (Rome), le principal actionnaire avec plus de 6,6 % de MONTEDISON.

Le groupe FASCO Sarl de Milan (cf. N° 620 p. 26), qu'anime M. Michele Sindona - et qui est étroitement lié avec le groupe de la HAMBROS BANK Ltd (Londres) dans plusieurs filiales communes en Italie et en Suisse - est devenu dernièrement, par achats en bourse, important actionnaire de BASTOGI. Il envisage le rapprochement de celui-ci avec la compagnie de Milan LA CENTRALE FINANZIARIA GENERALE SpA (cf. N° 624 p. 30) où un groupe international dont il est chef de file avec la HAMBROS BANK Ltd s'est récemment assuré une minorité de contrôle.

(625/39) Filiale à Hamilton/Bermudes de la compagnie d'investissements FIDELITY MANAGEMENT & RESEARCH C° de Boston/Mass., la compagnie FIDELITY MANAGEMENT & RESEARCH (BERMUDA) Ltd a constitué à Luxembourg le Fonds de placements FIDELITY MOBILIARE FUND SA (capital autorisé de \$ 20 millions), dont les premiers administrateurs sont MM. Edward C. Johnson, William L. Byrnes (tous deux à Boston) et la compagnie FINIMTRUST SA de Luxembourg (groupe KREDIETBANK SA d'Anvers - cf. N° 621 p. 28).

Le nouveau Fonds a été doté de sa filiale de rachats, FIDELITY MOBILIARE REPURCHASE C° SA (capital de \$ 60.000).

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(625/39) L'entreprise allemande de spiritueux PETER ECKES KG de Nieder Olm/Mayence (cf. N° 618 p. 29) s'est donnée une filiale de vente en France, ECKES Sarl (Domont/Val d'Oise) au capital de F. 20.000, dont les gérants sont MM. B. Jeruschewski et K. Mersink (Nieder-Olm) et W. Doering (Domont).

Outre ses multiples intérêts en République Fédérale, Suisse et Autriche ainsi qu'Amérique Latine, la fondatrice avait déjà une filiale dans le Marché Commun, F.LLI PIZZINO Srl (Trente/Italie).

(625/40) Le groupe GENERAL FOODS CORP. de White Plains/N.Y. (cf. N° 595 p. 32) a repris à la famille Markus son contrôle à Amsterdam sur la manufacture de chewing-gum et confiserie MAPLE LEAF Ltd-FABRIEK VAN SUIKERWERKEN. Animée par MM. J. Markus, J.A. Diebels et M. Van Lee, celle-ci, qui occupe quelque 300 personnes, possède une filiale à Hambourg, MAPLE LEAF CHEWING GUM MANUFACTURERS GmbH (anc. Wesel/Niederrhein).

Le groupe américain était déjà présent aux Pays-Bas avec une filiale, GENERAL FOODS (NEDERLAND) N.V. (Weesp) et plusieurs représentants exclusifs : M.H. BOAS N.V. d'Amsterdam (céréales, cafés, etc ...), A.J. GROBBE DELICATESSEN-HANDEL de La Haye (pâtisserie industrielle, desserts), UNITED TRADING ASSOCIATION de Voorthuizen (aliments pour chats et chiens), etc...

(625/40) Affiliée au groupe financier public S.M.E. -STA MERIDIONALE FINANZIARIA SpA de Naples (cf. N° 621 p. 20), le groupe alimentaire de Milan ALEMAGNA SpA (cf. N° 617 p. 36) a cédé sa filiale suisse de produits alimentaires glacés et surgelés ALEMAGNA SA de Balerna/Ticino (créée en 1961) à la compagnie FRISCO-FINDUS AG de Rorschach/St Gall (cf. N° 579 p. 33) qui appartient aux groupes ROCO CONSERVEN AG (Rorschach) et NESTLE ALIMENTATA SA de Vevey (cf. N° 623 p. 41).

Ce dernier s'apprête par ailleurs à fusionner sa filiale (51 %) de Paris FRANCE GLACE SA (cf. N° 571 p. 40) avec la STE DE FABRICATION & VENTE DES PRODUITS FINDUS SA de Courbevoie/Hts-de-Seine (cf. N° 572 p. 31) au profit de la première, dont il partagera désormais le contrôle 65/35 avec le groupe GERVAIS DANONE SA (cf. N° 624 p. 31) : celui-ci avait en effet dernièrement élevé à 49 % sa participation dans FRANCE-GLACE - distributrice des produits FINDUS - pour y avoir repris les intérêts de la STE DES GLACIERES DE PARIS SA (Boulogne-Billancourt).

(625/40) Le groupe de spiritueux RICARD SA de Paris (cf. N° 596 p. 28) négocie la prise au Portugal d'une participation majoritaire, voire du contrôle absolu de l'entreprise de vins de Porto ADRIANO RAMOS PINTOVINOS (Porto).

Le groupe français a récemment acquis au Havre/Seine Mme un intérêt de 30% dans la société JOURDAIN SA (capital de F. 389.000), propriété de M. Jean José Clément et spécialisée dans l'importation de rhum des Antilles françaises, commercialisé sous la marque "Clément".

(625/40) Après une lutte qui l'a opposée notamment au groupe ROWNTREE MACKINTOSH Ltd de York (cf. N° 614 p. 25), la filiale britannique CAVENHAM FOODS Ltd de Slough/Bucks. (cf. N° 622 p. 29) du groupe de Paris GENERALE OCCIDENTALE SA (cf. N° 624 p. 17) est finalement devenue majoritaire à Londres dans le groupe alimentaire BOVRIL Ltd (cf. N° 619 p. 27).

Animé par Lord Luke et M. S.W. Stephens, celui-ci, spécialisé dans les conserves de viande, plats préparés, produits laitiers, desserts et boissons à base de jus de fruits (marque Bovril, Marmite, Ambrosia, etc ...), possède quelque 25 filiales en Grande-Bretagne et une dizaine à l'étranger (Suisse, Etats-Unis, Canada, Argentine, etc ...).

(625/41) L'entreprise française de conserverie alimentaire CIE SAUPIQUET SA de Nantes (cf. N° 607 p. 29) s'est donnée une filiale de vente en Belgique, CIE SAUPIQUET SA (Molenbeek-St-Jean) au capital de FB 1 million, dont l'administrateur délégué est son propre président, M. Marcel Raynaud. Elle a fait participer à cette opération, à titre symbolique, ses filiales PROVOST-BARBE & CIE SA de Concarneau/Finistère (capital de F. 1,22 million), LES ENTREPRISES BASQUES SA de Socoa/Urrugne/B.P. (F. 1,25 million), ETS PASCAL ELISSALT SA de Libourne/B.P. (F. 0,29 million), SA DES USINES DU CLAVIER de Bouglon/L. & G. (F. 0,68 million) et STE MEDITERRANEENNE DE CONSERVES FRANCAISES SA de Valras-Plage/Hérault (F. 12 millions).

La fondatrice (capital de F. 29,25 millions) s'est récemment assurée le contrôle en France, conjointement avec la société PECHE & FROID SA (Boulogne-sur-Mer/P. de C.), de la CIE GENERALE DE LA GRANDE PECHE SA de Boulogne (cf. N° 623 p. 24). Ses principaux intérêts à l'étranger se trouvent en Afrique : Maroc, Sénégal et Côte d'Ivoire notamment.

(625/41) Le groupe RALSTON PURINA C° de St-Louis/Mo. (cf. N° 611 p. 32) a renforcé ses intérêts en République Fédérale - une filiale industrielle, BRAND-PURINA KRAFTFUTTERWERKE GmbH de Krefeld-Linn (cf. N° 279 p. 26) - avec la constitution à Francfort de la société de vente RALSTON PURINA GmbH (capital de DM 20.000), dirigée par M. A. Bryant Foster.

Le groupe a par ailleurs élargi ses intérêts aux Pays-Bas (FELIX-BONZO N.V., P. SLUIS VOGELVOEDER N.V., TECHNISCHE MENU VERZORGING N.V., etc ...) en s'assurant à Rotterdam une participation de 45 % dans l'entreprise de restauration pour collectivités MIJ. TOT BEHEER VAN KANTINES L.R. VAN HEEKE N.V. (200 employés).

(625/41) La distillerie française MARTELL & CIE Sarl de Cognac/Charente (cf. N° 623 p. 36) s'est assurée, avec le concours des banques HOTTINGUER & CIE Snc et BANEXI-BANQUE POUR L'EXPANSION INDUSTRIELLE SA (cf. supra p. 38) le contrôle à 70 % de l'entreprise de vermouths, liqueurs, apéritifs, etc ... ETS NOILLY PRAT & C° SA (Marseille). Celle-ci demeure affiliée pour 30 % au groupe canadien DISTILLERS CORP. SEAGRAM'S Ltd de Montreal (cf. N° 610 p. 41), qui a cependant abandonné sa représentation en Grande-Bretagne au profit du groupe de Londres MATTHEW CLARK & SONS (HOLDINGS) Ltd, distributeur depuis 1833 des cognacs "Martell" dans le pays.

MARTELL (capital de F. 93,6 millions), qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 189 millions (dont l'essentiel à l'exportation), est liée avec la distillerie sud-africaine RICHELIEU & C° EXPORTATERS Ltd (cf. N° 260 p. 24) dans les sociétés MARTELL & C° Ltd (Cape Town) et RICHELIEU & CIE SA (Cognac); sa distribution est assurée au Japon par la brasserie SUNTORY Ltd d'Osaka (cf. N° 555 p. 31), aux Etats-Unis par la société BROWNE VINTNERS C° (New York) et en Suisse par la firme P.F. NAVAZZA (Genève). Pour sa part, NOILLY PRAT (capital de F. 23 millions), qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 24 millions, possède une filiale sous son nom à Turin et est distribuée aux Etats-Unis par le groupe BROWN-FORMAN DISTILLERS CORP. (Louisville/Ky.)

(625/42) Le groupe allemand de confiserie et chocolaterie LEONHARD MONHEIM SCHOKOLADEFABRIEK GmbH d'Aix-la-Chapelle (cf. N° 615 p. 29) a formé aux Pays-Bas la société N.V. v/h FABRIEKEN C.J. VAN HOUTEN & ZOON N.V. (Vaals) au capital de Fl. 1 million, dont l'objet est d'assurer, sous la direction de MM. J.C. Putzmann, Kurt Frank, J.A. Van Munster van Heuven et U. Walter, la gestion des intérêts industriels et commerciaux qu'il a acquis fin 1970 aux Pays-Bas (cf. N° 593 p. 33) de la compagnie KON. FABRIEK CACAO & CHOCOLADE C.J. VAN HOUTEN & ZOON N.V. (Weesp).

Celle-ci, affiliée aux groupes PETER PAUL Inc. (Naugatuck/Conn.) et W.R. GRACE C° (New York), a également cédé ses intérêts en République Fédérale et en Belgique à LEONHARD MONHEIM qui, de même, a créé dernièrement (cf. N° 610 p. 31) pour en assurer la gestion les sociétés KON. FABRIEKEN C.J. VAN HOUTEN & ZOON GmbH (Aix-la-Chapelle) et C.J. VAN HOUTEN & ZOON PvbA (Schelle).

(625/42) La coopérative laitière et fromagère BOERING C.V. d'Amsterdam s'est donnée une filiale commerciale à Paris, BOERING FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), dont le gérant est son propre directeur M. J.F. Sander (Bussum).

INDUSTRIES DU JOUET ET DU SPORT.

(625/42) Appartenant au groupe EMPAIN (Bruxelles) à travers la compagnie ATELIERS BELGES REUNIS SA, le réseau européen des sociétés INTERNAUTIC, spécialisées dans la fabrication et la vente de bateaux de plaisance sous la marque "Ecofiber", s'est enrichi d'une nouvelle affaire à Uccle-Bruxelles, INTERNAUTIC ON SEA SA (capital de FB 250.000), que préside M. Marcel Meuret.

Ce réseau comprenait déjà des sociétés INTERNAUTIC notamment à La Haye (créée directement par le holding de Vaduz TRANSITO HANDELS- & TRANSPORT AG - cf. N° 483 p. 23), à Paris (cf. N° 560 p. 48), Cologne (cf. N° 586 p. 42), Madrid et Bruxelles (cf. N° 552 p. 44), ainsi que des sociétés soeurs ECOFIBER à Bruxelles, Familleureux et Madrid (cf. N° 609 p. 32).

(625/42) La manufacture danoise de jouets et cadeaux ALGRAMA-TEKNO LEGETØ & GROS A/S (Lokken-Vraa) a pris pied en République Fédérale en installant à Flensberg une filiale commerciale, ALGREMA-TEKNO LEGETØ & GROS A/S & C° KG.

(625/43) Connue notamment pour ses bateaux de plaisance "Hobie Cat 14" (multicoque à voile), la firme COAST CATAMARAN CORP. de San Juan Capistrano/Cal. a installé une filiale à Carqueiranne/Var, COAST CATAMARAN FRANCE SA (capital de F. 150.000), que préside Mme P. Pauloon.

(625/43) Spécialiste en République Fédérale de figurines et jouets en plastique notamment (marques "Elastolin" et "Hausser"), l'entreprise O. & M. HAUSSER, FABRIK FEINER SPIELE & SPIELWAREN KG (Neustadt b. Coburg) s'est donnée une filiale commerciale à Vienne, HAUSSER GmbH (capital de Sh. 100.000), dirigée par M. Rudolf Ditzl.

(625/43) Créée début 1968 à Paris par des intérêts américains portés par M. F.F. Gardel sous le nom de STE ALGAR LICENSING CORP. FRANCE-ALGAR FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), l'entreprise de fabrication et vente de tous articles se rapportant aux jouets STE LIDEL FRANCE (raison sociale adoptée début 1969) a été dissoute par anticipation.

METALLURGIE

(625/43) Licenciée notamment de la firme KOPPY TOOLS CORP. de Détroit/Mich. et membre du groupe TUBE INVESTMENTS Ltd de Birmingham (cf. N° 606 p. 21), l'entreprise britannique de tubes de précision et à très faible diamètre ACCLES & POLLOCK Ltd (Oldbury/Worcs.) a pris pied aux Pays-Bas avec l'installation à Aalten d'une filiale industrielle, ACCLES & POLLOCK N.V.

(625/43) Déjà associés à parité à Paris dans une filiale commune, METALEUROP SA (cf. N° 544 p. 32), le groupe PREUSSAG AG de Hanovre (cf. N° 622 p. 31) et la STE MINIERE & METALLURGIQUE DE PENARROYA SA (Paris) - groupe ROTHSCHILD SA (cf. N° 605 p. 20) - étaient convenus début 1970 (cf. N° 543 p. 30) d'ériger à Nordenham/Weser une usine d'affinage de zinc électrolytique d'une capacité de 100.000 t./an.

Opérationnelle fin 1972 après un investissement de DM 130 millions, cette unité sera exploitée par une nouvelle filiale 75/25 à Nordenham, PREUSSAG-WESER-ZINK GmbH (capital initial de DM 4 millions), dirigée par M. Rheinhard Fischer.

(625/44) Les accords conclus en mars 1970 entre Pays-Bas, République Fédérale et Grande-Bretagne pour la fabrication d'uranium enrichi par centrifugation - et ratifiés en juillet 1971 - prévoyaient notamment la construction d'usines pilotes à Copenhurst (Grande-Bretagne) et Almedo (Pays-Bas) ainsi que la création de deux filiales tripartites en Grande-Bretagne et en Allemagne.

Cette dernière a été créée à Bensberg/Köln sous le nom de CENTEC GES. FÜR CENTRIFUGENTECHNIK mbH (capital de DM 60.000), avec MM. David E.H. Peizson, H. Poensger et F. Theyse pour gérants et pour fondatrices les compagnies DEUTSCHE GES. FÜR NUKLEARE VERFAHRENSTECHNIK mbH de Bensberg (cf. N° 540 p. 31), ULTRA CENTRIFUGE NEDERLAND N.V. d'Almedo (cf. N° 537 p. 16) et BRITISH NUCLEAR FUELS Ltd de Londres (cf. N° 622 p. 26).

(625/44) L'entreprise de quincaillerie industrielle, joints métalliques, outils de fixation pour câbles métalliques, etc ... HILTI AG de Schaan (Lichtenstein - cf. N° 624 p. 32) a renforcé ses intérêts en République Fédérale - une filiale, DEUTSCHE HILTI GmbH de Düsseldorf, Munich et Fellbach/Stuttgart notamment - avec la formation à Munich de la société HILTI GmbH INDUSTRIEGESELLSCHAFT FÜR BEFESTIGUNGSTECHNIK (capital de DM 0,5 million), dirigée par M. Wirsing Georg et appelée à reprendre en novembre 1971 l'usine de Kaufering/Augsburg de la filiale ROCKWELL GmbH (Pinnaberg) du groupe ROCKWELL MANUFACTURING C° de Pittsburgh (cf. N° 612 p. 23).

(625/44) La compagnie de portefeuille de Luxembourg EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT C° SA (cf. N° 621 p. 25) a pris une participation de 10 % à Amsterdam dans la compagnie métallurgique INDIVERS N.V. (cf. N° 545 p. 38), où l'Etat néerlandais est intéressé pour 20 % à travers l'INDUSTRIE GARANTIE FONDS.

INDIVERS, qui s'est dernièrement donnée une filiale de fonderie pour matrices et moules à métaux et plastiques, BLOMIX N.V. (Brunssum) au capital de Fl. 0,5 million (dirigée par M. France Cop) possède dans cette spécialité deux autres filiales industrielles, l'une à Arcen, l'autre à Coevorden. Elle détient également une participation de 5 % à Amsterdam et Harderwijk dans la filiale REYNOLDS ALUMINIUM HOLLAND N.V. (cf. N° 450 p. 32) du groupe américain REYNOLDS METALS C° (cf. N° 614 p. 29), avec qui elle avait créé cette affaire en 1960 sous le nom d'ALUMINIUM EXTRUDERS (HOLLAND) N.V.

(625/44) L'entreprise métallurgique allemande ERNST STRASSACKER KG, KUNST- & METALGIESSEREI (Süssen/Würt) s'est donnée en France une filiale chargée de la distribution de ses articles manufacturés en bronze, BRONZES STRASSACKER Sarl (Heinsbrunn/Ht Rhin) au capital de F. 60.000, dont les gérants sont MM. Wolfgang, Ernst et Werner Strassacker, ses propres associés responsables.

(625/45) Membre en France du groupe de Bruxelles BRU-FINA-COFININDUS (cf. N° 615 p. 33), la STE DES HAUTS FOURNEAUX DE LA CHIERS SA de Longwy-Bas/M. & M. (cf. N° 589 p. 46) a noué une association paritaire avec l'INSTITUT FRANCAIS DU PETROLE DES CARBURANTS & LUBRIFIANTS de Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine (cf. N° 537 p. 15) pour constituer auprès de celui-ci la compagnie SOFID SA (capital de F. 2,5 millions), chargée, sous la présidence de M. Isaac Behar, de la fabrication et de la vente de tubes flexibles pour les forages pétroliers.

(625/45) Le groupe belge de tréfilerie BEKAERT N.V. de Zvevegen (cf. N° 622 p. 32) a consolidé ses intérêts à l'étranger en installant une filiale commerciale (60 %) à Johannesburg, LEON BEKAERT SOUTHERN AFRICA (PTY) Ltd, en association avec la filiale locale M.H. GOLDSCHMIDT (PTY) du groupe GERBER & GOLDSCHMIDT Inc.

(625/45) La filiale LOWEY ROBERTSON ENGINEERING C° Ltd (Zoole/Dorset) du groupe britannique DAVY ASHMORE Ltd de Sheffield (cf. N° 616 p. 25) a cédé à la firme italienne DANIELI & C° SpA (Buttrio/Udine) une licence -exclusive pour l'Italie et non exclusive pour de nombreux pays étrangers - de fabrication et vente d'équipements pour aciéries et laminoirs.

(625/45) Décidée fin 1970 (cf. N° 586 p. 36), la prise par la compagnie HOWMET CORP. de New York (cf. N° 610 p. 31) du contrôle de l'entreprise de filage d'aluminium SOUTHERN EXTRUSIONS Inc. de Magnolia/Ark. (ventes de \$ 12 millions en 1970) est devenue effective.

HOWMET, qui réalise avec plus de 8.000 employés un chiffre d'affaires annuel de quelque \$ 250 millions, appartient au groupe CIE PECHINEY SA de Lyon et Paris (cf. N° 624 p. 19) et à travers le holding PECHINEY ENTERPRISES Inc. de New York (cf. N° 606 p. 28).

(625/45) A l'occasion de l'augmentation de FB 4 à 6 millions du capital de sa filiale belge ALUTEF SA (Charleroi), la société française TEFAL SA de Rumilly/Hte Savoie (cf. N° 517 p. 23) y a accueilli comme partenaire la compagnie INTERNATIONAL CORP. FORTRADE & INDUSTRY SA (Bruxelles), dont l'administrateur délégué est M. Alain de la Barre d'Erquelines.

Présidée par M. Henri Lescure et filiale de la STE D'EMBOUITISSAGE DE BOURGOGNE-SEB SA de Selongey/Côte d'Or (capital de F. 7,8 millions), TEFAL (capital de F. 6,3 millions) est spécialisée dans la fabrication de poêles et casseroles à revêtement anti-adhésif sous licences des groupes E.L. DU PONT DE NE-MOURS & C° Inc. (Wilmington/Del.) et WESTINGHOUSE ELECTRIC CORP. de Pittsburgh/Penn. (cf. N° 459 p. 36). Sa principale autre filiale à l'étranger est la firme de vente MONDIALPENT SpA de Milan (cf. N° 320 p. 25).

PAPIER

(625/46) Spécialisée au Royaume-Uni dans les papiers spéciaux et fournitures (supports, produits chimiques, machines, etc ...) pour reprographie et arts graphiques, la compagnie OZALID C° Ltd de Loughton/Essex (cf. N° 487 p. 23) s'est assurée le contrôle absolu en Italie de la firme de papiers auto-collants et films adhésifs FABBRICA ITALIANA CARTE USI-TECNICI-F.I.C.U.T. Srl de Barauzate/Milano (cf. N° 487 p. 28).

OZALID était déjà présente chez les Six avec deux filiales (directes ou indirectes), SDTE ALSACIENNE DE PAPIERS HELIOGRAPHIQUES SA (Paris) et NIG SA (Schaerbeek/Bruxelles). Elle a récemment renforcé ses intérêts en Scandinavie en devenant majoritaire dans son affiliée suédoise SCANDIAZO A/B (Göteborg) et en prenant une participation minoritaire dans les sociétés finlandaises OY OZALID A/B et OY LINDELL A/B.

(625/46) Le groupe français de papiers et cartons AUSSEDT-REY SA de Vélizy-Villacoublay/Yvelines (cf. N° 620 p. 31) a installé à Cologne une filiale commerciale, AUSSEDT-REY DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM 0,3 million) dirigée par M. Marcel Beyaert, et dotée d'une succursale CAPESTAT gérée par M. Erich Alisch.

AUSSEDT-REY a récemment négocié la reprise à la compagnie HONEYWELL BULL SA de Paris (cf. N° 613 p. 28) de ses activités de fabrication de cartes perforées en Belgique, République Fédérale (Köln-Mülheim) et Espagne (Madrid) et a ainsi acquis notamment le contrôle à Bruxelles de la firme CAPESTAT SA (cf. N° 597 p. 25) dont il était déjà actionnaire pour 49 %.

(625/46) Le groupe britannique WIGGINS TEAPE & C° Ltd - qui vient de se donner à Londres une filiale WIGGINS TEAPE EUROPE Ltd (capital de £ 100), chargée de la gestion de ses intérêts sur le Continent - s'est assuré le contrôle à 65 % en France, à travers sa filiale de Nivelles WIGGINS TEAPE (BELGIUM) N.V. (cf. N° 587 p. 37) de la firme de distribution de papiers et cartons PAPERIES DE MONTEVRAIN SA de Paris et Bobigny (cf. N° 470 p. 30). Animée par MM. Pierre Blum et F. Weil, celle-ci, qui réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à F. 150 millions et était intéressée jusqu'en 1960 dans la compagnie SOPALIN SA (Paris), possède plusieurs filiales ou affiliées : MONTEVRAIN NORD (cf. N° 551 p. 37), PAPIERS SERVICE, STE ROANNAISE DES PAPIERS, CENAFRANCE, etc ...

WIGGINS TEAPE, qui distribue en Europe les papiers spéciaux NCR du groupe NATIONAL CASH REGISTER C° (Dayton/Ohio), appartient au groupe de Londres B.A.T. BRITISH AMERICAN TOBACCO C° Ltd (cf. N° 598 p. 34) et possède une dizaine de filiales sur le Continent, notamment en France (1), Italie (2), République Fédérale (2) et Belgique (1).

PETROLE

(625/47) Le groupe S.H.V.-STEENKOLEN HANDELSVEREENIGING N.V. d'Utrecht (cf. N° 618 p. 30) a repoussé l'offre que lui avait faite la filiale à Vienne du groupe pétrolier TEXACO Inc. de New York (cf. N° 605 p. 36) de reprendre son réseau de distribution (250 points de vente) en Autriche et a donné la préférence à la compagnie TOTAL AUSTRIA GmbH (Vienne).

Ainsi grossie de la PAM AUSTRIA MINERALÖLHANDELS GmbH (cf. N° 600 p. 18), celle-ci, qui exploitait déjà 230 stations, appartient au groupe de Paris C.F.P.-CIE FRANCAISE DES PETROLES SA (cf. N° 624 p. 35).

(625/47) La firme de négoce d'huiles minérales industrielles ETS STOKISOIL Sprl de Bruxelles (capital de FB 20.000) a ouvert en France (Neuilly/Hts-de-Seine) une succursale que dirige M. Roland Stokis, son propre gérant.

(625/47) Le groupe d'importation et distribution de produits pétroliers TH. WEISSER KG de Hambourg (cf. N° 623 p. 38) a étoffé son réseau à l'étranger (cf. notamment N° 567 p. 39) avec l'installation d'une filiale à Vienne, MABANAFT GmbH (capital de Sh. 100.000), gérée par MM. Günther Kloud et Georg Arnz.

(625/47) La filiale AGIP SpA (Rome) du groupe public E.N.I. ENTE NAZIONALE IDROCARBURI SA (cf. supra p. 39) a repris au groupe belge LAURA & VEREENIGING SA (cf. N° 622 p. 33) la moitié de sa participation (16,66 %) dans le groupement LAURA TENNECO de recherches offshore en Mer du Nord.

Détenteur de 13 permis de recherches dans la partie néerlandaise du plateau continental, ce groupement conduit (33 % chacun) par les groupes américains TENNECO CORP. (cf. N° 621 p. 17) et MONSANTO C° (cf. N° 612 p. 19), et comprenant également la compagnie ETHYL CORP. de Richmond/Va. (cf. N° 499 p. 34), a déjà effectué cinq forages (dont deux positifs).

PHARMACIE ET PARFUMERIE

(625/48) Après avoir installé à Milan , en mars 1971, une filiale commerciale sous son nom, la compagnie BECTON DICKINSON & C° d'East Rutherford/N.J. (cf. N° 613 p. 36) a élargi son implantation en France en s'y donnant une deuxième filiale, LABORATOIRE BECTON DICKINSON Sarl (Pont-de-Chaix/Isère) au capital de F. 80.000, pour la fabrication, le conditionnement et la vente de tous produits et matériels à usage médical ou paramédical. La nouvelle affaire, dont le gérant est M. Philippe Léglise, est domiciliée auprès de la société BECTON DICKINSON-FRANCE SA (capital de F. 8 millions), transférée à Grenoble depuis février 1971.

Aux Etats-Unis, la fondatrice, engagée dans la production d'équipements pour diagnostic médical et analyses de laboratoires ainsi que de fournitures chirurgicales, s'est récemment assurée, au prix de quelque \$ 22 millions, le contrôle de la société HYNSON, WESTCOTT & DUNNING Inc. (Baltimore), qui fabrique des spécialités pour analyse médicale.

(625/48) Le groupe chimique HENKEL GmbH de Düsseldorf (cf. N° 622 p. 32) a formé à Amsterdam la société industrielle et de promotion commerciale KHASANA N.V. (capital de Fl. 0,5 million), placée sous le contrôle direct de la filiale locale NEDERLANDSCHE PERSIL MIJ. N.V. (cf. N° 577 p. 20) et chargée, sous la direction de M. H. Snijds, de la promotion de ses produits de toilette, cosmétiques, laques capillaires "Khasana" (cf. N° 529 p. 28).

PUBLICITE

(625/48) Filiale commune à Paris des groupes de publicité NEEDHAM, HARPER & STEERS Inc. de New York (cf. N° 600 p. 36) et S.H. BENSON Ltd de Londres, la STE BENSON NEEDHAM FRANCE SA a absorbé ses filiales ou affiliées OFFICE D'IMPRESSION & DE PUBLICITE OEDIP SA (cf. N° 497 p. 38), UNIPRO SA (cf. N° 138 p. 23) et STE PUBLI-SYNTEX SA (toutes trois à Paris), SODIPA-STE D'EDITION, DE PUBLICITE & D'AFFICHAGE SA (cf. N° 392 p. 36), CONTACT Sarl (cf. N° 403 p. 32) et SIGMA-AGENCE DE PUBLICITE & DE VENTE A SERVICE COMPLET Sarl (cf. N° 471 p. 25) de Levallois-Perret/Hts-de-Seine. Elle en a rémunéré les actifs (F. 20,3 millions) en élevant son capital à F. 2,2 millions.

TEXTILES

(625/49) Ayant résilié en 1970 les accords de distribution réciproque qui la liaient au groupe allemand SCHULTE & DIECKHOFF GmbH d'Horstmar (cf. N° 623 p. 40), le groupe français de bonneterie DIM SA d'Autun et Morangis/Essonne (cf. N° 613 p. 39) a installé à Francfort sa propre filiale de vente, VARTY-FRANKFURT TEXTILVERTRIEBS GmbH (capital de DM 0,2 million), gérée par M. Murray Farkas .

Animée par M. B. Giberstein, la fondatrice est affiliée pour 20 % à la filiale RHODIACETA SA du groupe RHONE POULENC SA (cf. N° 624 p. 19) ainsi que, depuis peu (cf. N° 613 p. 39), au CREDIT LYONNAIS SA (8 %, à travers la compagnie SOFINEX SA) auquel se sont joints notamment la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (5% indirectement), la DISCOUNT BANK (FRANCE) SA (5%) et la STE GENERALE SA (2%).

(625/49) Le groupe AKZO N.V. d'Arnhem (cf. N° 624 p. 35) a rationalisé ses intérêts en République Fédérale dans le secteur des textiles synthétiques au profit de sa filiale de Wuppertal GLANZSTOFF AG (cf. N° 615 p. 34), qui a porté son capital à DM 148,59 millions pour avoir absorbé les entreprises de Wuppertal J.B. BEMBERG AG (cf. N° 533 p. 43) et GLANZSTOFF KÖLN GmbH - celle-ci ayant auparavant apporté la majeure partie de ses actifs à la compagnie soeur NORD-DEUTSCHE VERWALTUNG GmbH d'Eberfeld-Wuppertal (capital porté à DM 12,5 millions), elle-même transformée en GLANZSTOFF KOLN GmbH (seconde du nom).

(625/49) La firme française de transformation textile, cardage et teinture ACHILLE BAYART & CIE SA (Roubaix) a présidé à la constitution en Belgique de la société de production et négoce textile LA TEXTILE DU SAULCHOIR SA (Mouscron) au capital de FB 100.000, avec pour administrateur-délégué M. Achille Bayart.

Contrôlée par la famille Bayart, la fondatrice (capital de F. 840.000) avait déjà ouvert une succursale à Mouscron en 1962.

(625/49) Spécialiste aux Pays-Bas de prêt à porter pour enfants (marque LK), confection féminine (manteaux notamment) et vêtements de pluie, la firme KONFECTIE INDUSTRIE LAMBOOIJ N.V. de 's-Hertogenbosch et Amsterdam (cf. N° 566 p. 34) a repris au groupe GRONINGER KLEDING-UNIE (G.K.U.) N.V. de Groningue (cf. N° 510 p. 35) sa filiale belge KLEDINGINDUSTRIE WECOTEX N.V. (Vorst-Kempen), qui occupe 135 employés.

Avec l'apport de cette affaire, LAMBOOIJ (450 employés) a porté à 4.000 vêtements par semaine sa capacité de production.

(625/50) Les intérêts aux Pays-Bas du groupe allemand de textiles d'ameublement, décoration et matériaux pour la fabrication artisanale de tapis EMSDETTER BAUMWOLL-INDUSTRIE RUD-SCHMITZ & C° KG d'Emsdetten (cf. N° 596 p. 35) se sont enrichis d'une nouvelle filiale à Amsterdam, BARBARA FARBER INTERNATIONAL N.V. (capital de Fl.200.000), dirigée par M. Hans Rot.

Présent à Utrecht avec la société GARDISETTE (UTRECHT) N.V. (cf. N° 484 p. 29), le groupe avait déjà formé il y a quelques mois à Amsterdam la société BARBARA FARBER BENELUX N.V., dirigée par M. Hans Rot et directement contrôlée par la filiale de Lucerne GARDISETTE-HOLDING GmbH.

(625/50) Fondée en 1967 à Stuttgart avec pour gérant M. Michael M. Millo, la firme de négoce de dentelles et broderies LACETRADE INTERNATIONAL GmbH (capital de DM 20.000) a ouvert en France (Calais/P. de C.) une succursale d'import-export.

(625/50) L'entreprise lainière allemande MERKEL & KIENLIN GmbH d'Esslingen (cf. N° 565 p. 40) a fermé la filiale commerciale qu'elle s'était donnée en France en 1966, LAINE D'ESSLINGEN Sarl (capital de F. 20.000) avec pour gérant l'un de ses directeurs, M. Harald Kienzle.

L'entreprise allemande, qui réalise avec plus de 700 salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM 40 millions, a récemment fait apport de son usine d'Esslingen à une affaire du nom d'ESSLINGER WOLLE GmbH (Eitorf), constituée en association paritaire avec son homologue SCHOELLER'SCHE KAMMGARNSPINNEREI EITORF AG, membre du groupe suisse SCHOELLER (Schaffouse).

(625/50) Les groupes de Milan GIOVANNI BASSETTI SpA (cf. N° 605 p. 39) et COTONIFICIO CANTONI SpA (cf. N° 616 p. 32) ont été à l'origine à Milan de la firme d'études et recherches textiles S.E.T.-STA SCIENTIFICA EDITORIALE TESSILE SpA (capital autorisé de Li. 10 millions), chargée également, sous la direction de MM. Cesare Brustro et Francesco Forte, de la gestion de la revue professionnelle "T.A.-Rivista Della Produzione&Distribuzione del Tessile & dell'Abbigliamento".

(625/50) L'entreprise de confection (laine et loden) MÜNCHENER LODENFABRIK JOH. GG. FREY KG de Munich (cf. N° 555 p. 36) a fermé sa filiale commerciale LODENFREY-FRANCE Sarl (Strasbourg) au capital de F. 100.000 (cf. N° 149 p. 26).

L'entreprise allemande, qui dispose de nombreux intérêts commerciaux tant en Europe qu'au Moyen Orient et en Amérique Latine, les coordonne au travers de sa filiale de portefeuille de Luxembourg LODEN FREY INTERNATIONAL SA.

TOURISME

(625/51) Filiale hôtelière du groupe de transports aériens PAN AMERICAN WORLD AIRWAYS Inc., la compagnie de New York INTERCONTINENTAL HOTELS Inc. (cf. N° 624 p. 38) a ouvert à Paris, sous la direction de M. Patrick Donald Beard, une succursale chargée de coordonner la gestion des hôtels qu'elle exploite en Europe à travers ses filiales ou affiliées (cf. notamment N° 586 p. 40, N° 548 p. 36 et N° 628 p. 31), ou par l'intermédiaire du holding hôtelier d'Amsterdam EUROPEAN HOTEL CORP. (E.H.C.) N.V. (cf. N° 598 p. 36).

La filiale de Francfort INTERCONTINENTAL HOTELS BETRIEBSGESELLSCHAFT mbH (succursales à Düsseldorf et Hanovre) vient de voir son capital porté de DM 20.000 à 1,5 million. La filiale financière INTERCONTINENTAL HOTELS OVERSEAS N.V. de Curaçao/Antilles a dernièrement lancé sur l'euromarché un emprunt de \$ 20 millions en obligations convertibles.

TRANSPORTS

(625/51) La compagnie de groupage et transports internationaux TRANSPORT POOL Inc. de San Francisco/Cal. (cf. N° 540 p. 41) a pris pied en République Fédérale avec la création à Emmerich de la société TRANSPORT INTERNATIONAL POOL GmbH (capital de DM 25.000), gérée par MM. Martin S. Adema et Harry van Heesch, et directement contrôlée par la filiale de Rotterdam TRANSPORT INTERNATIONAL POOL N.V. (cf. N° 491 p. 32).

(625/51) L'entreprise de charter aérien TRANS INTERNATIONAL AIRLINES (T.I.A.) Inc. d'Oakland/Néevada (cf. N° 571 p. 46) a ouvert à Paris une représentation placée sous la direction de son propre président, M. Henry P. Huff.

La fondatrice (capital de \$ 6,4 millions), qui appartient au groupe financier TRANSAMERICA CORP. (San Francisco/Cal.) était déjà présente chez les Six avec des représentations à Rome, Francfort, et Amsterdam. En Europe elle possède également une succursale à Londres et un bureau à Manchester.

VERRE

(625/52) Le groupe CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. supra p. 33) négocie le renforcement de son contrôle en République Fédérale sur sa filiale (58 %) de fibres de verre et matériaux d'isolation GRUNZWEIG & HARTMANN AG de Ludwigshafen (cf. N° 624 p. 39) en y reprenant notamment à la BERLINER HANDELSGESELLSCHAFT FRANKFURTER BANK AG de Berlin et Francfort (cf. N° 623 p. 18) tout ou partie de sa participation de 27 %.

GRUNZWEIG & HARTMANN (usines au siège, Bochum et Ladenburg) réalise avec quelque 10.000 personnes un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM 428 millions. Elle possède une quinzaine de filiales ou affiliées, notamment en Belgique (SOBELISOL SA), Autriche et Espagne.

(625/52) Spécialiste de fibres de verre pour industries textile, électrique, de l'emballage, etc ..., la compagnie OWENS CORNING FIBERGLAS CORP. de Toledo/Ohio (cf. N° 618 p. 43) a installé à Curaçao/Antilles une filiale de portefeuille, OWENS CORNING FIBERGLAS FINANCE N.V. (capital de \$ 100.000).

Dotée de filiales à Surveilliers/Val d'Oise, Battice/Belgique, Wiesbaden, Milan, Londres, Stockholm, etc ..., la fondatrice est affiliée aux groupes OWENS ILLINOIS Inc. (Toledo) et CORNING GLASS WORK C° (Corning/N.Y.).

(625/52) La manufacture italienne de verres optiques INDUSTRIE OTTICHE RIUNITE-IOR SpA de Venise (cf. N° 518 p. 26) et sa filiale commerciale GALILEO-BELGIUM SA de Bruxelles (cf. N° 487 p. 28) ont procédé à la liquidation de la firme de représentation GALILEO-BRUXELLES Sprl (Bruxelles).

IOR, qui appartient au groupe MONTEDISON SpA (Milan) est issue fin 1969 de la concentration de l'entreprise OFFICINE GALILEO DI MARGHERA SpA (Venise) avec le Département "lentilles optiques" de la compagnie FILOTENICA SALMOIRAGHI SpA de Milan (groupe I.R.I.). L'une de ses sociétés soeurs dans la branche, OFFICINE GALILEO SpA de Florence (cf. N° 589 p. 26), spécialiste d'appareils électro-optiques, contacteurs, etc ... a dernièrement été cédée par MONTEDISON au groupe AEG TELEFUNKEN AG de Berlin (cf. N° 605 p. 21).

DIVERS

(625/53) Spécialiste au Royaume-Uni de produits horticoles, la société HORTICO Ltd de Spalding/Lincs. (cf. N° 423 p. 22) s'est donnée une filiale de vente en France, HORTICO SA (Chantilly/Oise) au capital de F. 100.000, placée sous la présidence de M. Maarten Van Groothveld.

La fondatrice, passée fin 1969 sous le contrôle du conglomérat HARRIS & SHELDON GROUP Ltd (Birmingham), réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à 1 million grâce notamment à ses ventes par correspondance. Elle était déjà présente sur le Continent avec deux filiales commerciales sous son nom, l'une en Suisse (Zug) depuis 1964, l'autre aux Pays-Bas (Lissa) depuis 1967.

(625/53) La firme britannique GEORGE ROWNEY & C° Ltd (Brackwell/Berks.) a présidé à la constitution en France d'une affaire chargée de la commercialisation en exclusivité de ses fabrications de fournitures scolaires, STE DE DISTRIBUTION DES PRODUITS ROWNEY Sarl (Caen/Calvados) au capital de F. 30.000, placée sous la gérance de M. Michel Rivoire.

La fondatrice (capital de £ 172.000), que dirige M. T.H. Rowney, occupe 300 personnes à la fabrication d'articles divers à base chimique.

(625/53) Spécialiste d'argenterie, articles en acier inoxydables, porcelaines, verrerie, matériels de cuisine et équipements pour hôtels, la firme suisse H. BEARD, SA POUR L'EQUIPEMENT HOTELIER de Clarens/Vaud (capital de FS 100.000) s'est donnée une filiale industrielle et commerciale à Trinité/Alpes Mmes, BEARD (FRANCE), EQUIPEMENT HOTELIER & MENAGER SA (capital de F. 800.000), que préside son propre président M. Noel Béard.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Accles & Pollock	P. 43	Bail Equipement	P. 38
Acli International	21	Banca Provinciale Lombarda	38
ACM France	26	Banco Atlantico	36
A.C.V. France	29	Banexi-Banque pour l'Expansion Industrielle	22-38-41
AEG Telefunken	32-52	Banque Lambert	37-38
Aeroquip	23	Banque Nationale de Paris-BNP	22-38
Aetna Life & Casualty	37	Banque de Paris & des Pays-Bas	49
Agip	47	Barbara Farber International	50
Air-Séchage Industrie	27	Bassetti (Giovanni)	50
Akzo	21-49	Bastogi	39
Algrama-Tekno Logetø & Gros	41	Bauer Messinstrumente (Camille)	32
Al-Ko France	25	Bayart & Cie (Achille)	49
Albiswerke Zurich	25	Bayerische Gemeinde Bank	37
Alemagna	40	Bayerische Hypotheken & Wechsel-bank	36
Allgemeine Deutsche Credit-Anstalt ADCA	37	Béard (France)	53
Allgemeine Treeunternehmen	23	Becton, Dickinson & C°	48
Allis Chalmers	26	Bekaert	45
Allymer	35	Belge des Lasers	33
Alsacienne de Papiers Héliographiques	46	Belge de Leasing Immobilier-Sobelin	37
Altissimo Aimone & C°	24	Belge d'Optique & d'Instruments de Précision	33
Alutef	45	Belgian Monarch	27
Ambozel	23	Bemberg (J.P.)	49
Amer-Sil	23	Bendix	26
Amerace Esna	23	Benson (S.H.)	48
American Air Filter	34	Berliner Handelsgesellschaft Frankfurter Bank	52
American Standard	20	Blomix	44
American Trust	21	B.M. France (Michaelsen)	27
Amidro	22	Boas (M.H.)	40
Amsterdam Overseas Corp.	37	Boering France	47
Appareils & Procédés Holmes	34	Bohlen Industries	26
Ariston France	24	Bonzo (Félix)	41
Aroned	35	Bovril	40
Ashland Oil	20	Brandt-Purina Kraftfutterwerke	41
Ateliers Belges Réunis	42	Bremer Farzeughaus Schmidt & Koch	26
Ateliers Heuze, Malevez & Simon-H. M. S.	31	Bremer Vulkan Schiffbau & Maschinenfabrik	29
Atlas Assurance	17		
Aussedat Rey	46		
Automation Center International-ACI	33		
Automation Center Volmac	32		

British American Tobacco	46	Delanay Gallay	23
British Nuclear Fuels	44	Deutsche Anlagen-Leasing	37
British Petroleum (The)	19	Deutsche Ges. Für Nuklear Ver-	
Bronzes Strassacker	44	fahrenstechnik	44
Brown-Forman Distillers	41	Deutsche Hilti	44
Browne Vintners	41	Dim	49
Bruel & Kjaer	31	Discount Bank (France)	49
Brufina-Cofinindus	43	Distillers' Corp. Seagram's	41
Bunge	21	Distribution des Produits Rowney	
		(Sté de)	53
Canron	31	Dosapro Milton Roy	26
Capestat	46	Du Pont de Nemours(E. I.)	45
Carello Fausto & C°	24	Dylade	26
Cavenham Foods	40		
Cenafrance	46	Eckes (Peter)	39
Centec Ges. Für Centrifugentechnik	44	Ecofiber	42
Centrale Finanziaria Generale (La)	39	Economic Europa Verzekerings	17
Ceramiche d'Italia-Cedit	20	Economic Insurance	17
Chaine de Sécurité (La)	27	Edwards (J. F.)	30
Chemcon	28	Egan Machinery	36
Chrysler France	17	Elektro-Watt Elektrische & Indus-	
Clark & Sons Holdings (Matthew)	41	trielle Unternehmungen	25
Coast Catamaran	43	Elissalt (Ets Pascal)	41
Cohen 600 Group (Georg)	30	Emboutissage de Bourgogne-	
Colibri Lighters	28	SEB (Sté d')	45
Computer Field Maintenance	32	Empain (Groupe)	47
Consejo de Espana	38	Emsdetter Baumwoll-Industrie	50
Continental Illinois National Bank &		Ehdivers	44
Trust	36	ENI	19-39-47
Cooper Bessemer	29	Entreprises Basques (Les)	41
Cooper Industries	29	Equipement & Construction Electrique	
Coöperatieve Inkoopvereniging Voor		E. C. E. (L')	32
Drogisten-NDC	22	Er-We-Pa Maschinenfabrik &	
Corning Glass Work	52	Eisengiesserei	36
Cotonificio Cantoni	40	Erdbau Geräte Schmidt & Koch	26
Coulter Electronics	32	Esna	23
Coultronics France	32	Esslinger Wölle	50
Crédit Ford	67	Esswein	25
Crédit Lyonnais	49	Ethyl	47
Curlator	23	European Enterprises Development	44
		European Hotel Corp. (EHC)	51
Dal Vera	17	Européenne de Parachèvement	18
Danieli & C°	45	Eurosyndicat	38
Davy Ashmore	45		
De-Gro-Esudro	22	Fabbrica Italiana Carte Usi-Ficut	46

Fabrication de Soupapes de Sûreté-		Grünzweig & Hartmann	52
Sofas (Sté de)	30	Guest, Keen & Nettlefolds	23
Fabrication & Vente des Produits			
Findus (Sté de)	40	Hambro International	37
Facit	31	Hambros Bank	32 - 39
Far Italiana	28	Hancock Brennschneid-Automatik	28
Basco	39	Harris & Sheldon Group	53
Fiat	26	Hartmann & Braun	32
Fidelity Management & Research	39	Hausser (O. & M.)	43
Filatecnica Salmoiraghi	52	Hauts Fourneaux de la Chiers	45
Financière Européenne-SFE (Sté)	22	Henkel & Cie	20-48
Financière des Lasers-Cofilas	33	Hertel (Karl)	29
Financière de Suez & de l'Union		Hessische Landesbank	37
Parisienne	38	Hilti	44
Finimtrust	39	Hoesch	35Honeywell
Five Arrows Securities	37	Honeywell Bull	46
Fluor	35	Hood (R. H.)	23
Ford Motor	17	Hortico	52
Fosfatbolaget	20	Hottinguer & Cie	41
Française Mauser	34	Howmet	45
Française d'Organo-Synthèse	35	Huard (Ets A.)	29
Française des Pétroles-CFP	47	Hudswell Yates Development	18
Française de Pose de Canalisations	18	Hynson, Westcott & Dunning	48
France Glace	40		
Frisco Findus	40	ICI Europa Research & Development	20
Furness	17	Ideal Standard	20
		Idet-Cegos	22
Galileo Belgium	52	IHC-Holland	36
Ganzhorn & Stirn	29	Imperial Chemical Industries-ICI	20
Gardisette	50	Impresa Costruzioni & Ricostruzioni	18
Gasti-France	29	Ina	38
General Foods	40	Industrial & Commercial Finance	18
Générale d'Electricité-CGE (Cie)	33	Industrie Anlagen Leasing	27
Générale de la Grande Pêche	41	Industrie Garantie Fonds	44
Générale Occidentale	40	Industrie Ottiche Riunite	52
Gerber & Goldschmidt		Industrielle des Lasers-Cilas	33
Gervais Danone	40	Industrielle de Traitements Thermi-	
Gier Electronics	33	ques par Induction	27
GKN Bolts & Nuts	23	Ingold (W)	24
Glacières de Paris	40	Institut Français du Pétrole	45
Glanzstoff	40	Instruments B. & K.	31
Goldschmidt (M. H.)	45	Intercontinental Hôtels	51
Grace (W. R.)	42	International Corp. for Trade &	
Griffith Laboratories (The)	19	Industry	45
Grobbe Delicatessenhandel (A. J.)	40	International Telephone & Telegraph	
Groninger Kleding Unie	49	I.T.T.	24

Internationale pour le Développement (Interfinexa)	22	Luftkin Europa	29
Internautic	42	Lyon Holdings (Ronald)	18
Intertech	32	Mabanaft	47
Investment A/B Lejonet	18	Magdeburger Feuerversicherungs	17
Israël Woodhouse & C° (A. C.)	21	Maple Leaf	40
Italiana Partecipazioni Industriali-Italpi	39	Martell & Cie	41
Italprotéine	19	Maschinen Miete	37
Italver-Pittsburg Paints	35	Matériel Industriel-Matisa	31
Johan & Konen	24	Mauser Emballages	34
Johns-Manville	23	Mayekawa Manufacturing	28
Jokon	24	Méditerranéenne de Conserves Françaises	41
Jourdain	40	Meridian Enterprises	22
Juillerat Frères	28	Méridionale Finanziaria-SME	40
Jurid-Werke	26	Merkel & Kienlin	50
Khasana	48	Merloni	24
Kleedingindustrie Wecotex	49	Metaleurop	43
Knight, Gladieux & Smith	22	Methanol Chemie Nederland	21
Kober (Alois)	25	Michaelsen (Brdr.)	27
Konam	21	Milton Roy	26
Konfectie Industrie Lambooij	49	Minière & Métallurgique de Pennaroya	43
Koppy Tools	43	Mitchell Craig Pumps	26
Kredietbank	39	Molded Products	23
Kullgrens Enka	18	Monarch France	27
Kuypers Van Den Boom	19	Mondialpent	45
Laboratoire Becton Dickinson	48	Monheim (Léonhard)	42
Lacetrade International	50	Monsanto	47
Laine d'Esslingen	50	Montedison	20-39-52
Lambert pour l'Industrie & la Finance (Cie)	37	Montres Rodania France	31
Landesbank & Girozentrale Rheinland Pfalz	37	Morrison Machine	23
Laura & Vereeniging	47	Mycom Europe	28
Leaseway Transportation	38	Narwin	36
Lendt & C°	23	National Cash Register	46
Lidel France	43	Navazza (P. F.)	41
Liliachim	29	Nederlandsche Persil	48
Liljeholmens Stearinfabriks	20	Nederlandse Staatsmijnen	21
Lindell	46	Needham, Harper & Steers	48
Lodenfrey-France	50	Néerlandaise de l'Azote	20
Lombard Insurance	17	Nestle Alimentana	40
Louis Dreyfus & Cie	21	New Court Securities	37
Lovey Robertson Engineering	45	Nig	46
		Nippon Kogaru	24
		Nobel-Hoechst Chimie	23
		Noble Gossard	21
		Noilly Prat & Cie	41

Norddeutsche Verwaltungs	49	Roannaise des Papiers	46
Nordson	27	Rockwell Manufacturing	44
North American Rockwell	36	Roco Conserven	40
Norton	29	Rodania	31
N. R. C. Europe	29	Rowney & C° (George)	53
Officine Galileo	52	Rowntree Mackintosh	40
Oleochim	20	Saint-Gobain-Pont-à-Mousson	30-33-36-52
Oronzio de Nora Impianti Elettrochimici	35	Sapag	30
Owens Illinois	52	Saupiquet	41
Ozalid	46	Scandiazio	46
Pacific Press & Shear	21	Schick Electric	25
Palmafina	20	Schoeller	50
Pam Austria	47	Schulte & Dieckhoff	49
Pan American World Airways	51	Scientifica Editoriale Tessile	50
Papeteries de Montevrain	46	Scottish American Investment	21
Papiers Service	46	Scottish Northern Investment Trust	21
Pêche & Froid	41	Siemens	25
Péchiney	45	Silenka France	35
Peintures Corona	35	Simplicity Manufacturing	26
Peopac	34	Sluui Vogelvoeder (P.)	41
Peters & C° (G. D.)	28	Smith , Barney & C°	22
Peter Paul	42	Sobelisol	52
Petrofina	20	Socea-Eau & Assainissement	18
Pharma-Union	20	Société Générale	49
Philips International (D.W.)	21	Sofinex	49
Pittsburg Corning France	35	Solvay & Cie	20
Pizzino (F.lli)	39	Solvic	20
Polairfroid	27	Somanut	26
Pontneau-Pontneau Plastic (Ets Clément)	34	Sopalin	46
Potter Instrument	31	Southern Extrusions	45
PPG Industries	35	Stanhome de France	19
PPG-Nora Chemical Processes	35	Stanley Home Products	19
Précision Mécanique Labinal	26	Steenkolen Handelsvereniging-SHV	47
Preussag	43	Stokisoil	47
Promecam Sisson-Lehman	30	Storck (Hermann)	30
Provost-Barbe & Cie	40	Sterling (Sté John)	28
Quandt	37	Strassacker (Ernst)	44
Quelle	22	Suiker Unie Holding	19
Ralston Purina	41	Sumitomo Bank	38
Regnecentralen	33	Suntory	41
Reno	20	Syndrog	22
Reynolds Metals	44	Tecnische Menu Verzorging	41
Rhodiaceta	49	Technologie Industriali	23
Rhône Poulenc	49	Tefal	45
Ricard	40	Tenneco	47
Rice Barton	36	Terminal Installations	36
Richelieu & C° Exportaters	42	Texaco	47
		Textile du Saulchoir (La)	49

Thalheimer-Kühlung	27	Van Heeke (L.R.)	41
Thomson-Houston-Hotchkiss-Brandt	25	Van Houten & Zoon (C.J.)	42
Total Austria	47	Varian Associates	29
Tracteurs F.A.R. (Sté des)	28	Verlinde	27
Transamerica	51	Verrina	30
Trans International Airlines	51	Vershure & C°	36
Transito Handels- & Transport	42	Verwaltungs für Vermietungs &	
Transport Pool	51	Exportfinanzierung	37
Trind	18		
Tube Investments	43	Waldner (Hermann)	27
Tulkens & C° (H.G.)	17	Wang Laboratories	33
Turbo Machine	23	Warner & Swasey	33
		Weishaupt (Max)	27
Udrog	22	Weisser (Th)	47
Ufrabel-Viva	25	Weller Electric	29
Uhde (Friedrich)	35	Westdeutsche Landesbank	37
Ultra Centrifuge Nederland	44	Western American Bank (Europe)	37
United Trading Association	40	Westinghouse Electric	30-45
University Computing	33	Wiggins Teape & C°	46
Upjohn	19	Witter (William D.)	37
Usines du Clavier	41	World's Model Establishment	23
		Yates Badger Pipelines	18